

La grève à la CTCUQ pourrait se prolonger

par J.-Jacques SAMSON

Les 28 membres du conseil syndical des chauffeurs de la Commission de transport de la Communauté urbaine de Québec (CTCUQ) ont complété hier l'étude de la recommandation de règlement du médiateur Raymond Désilets et préparé la proposition qu'ils soumettront à l'assemblée générale des 507 chauffeurs, réunis à huis clos ce soir, à Québec.

Plusieurs indices laissent présager dans les milieux syndicaux que l'interruption de service pourrait se prolonger plusieurs semaines encore. Le syndicat des chauffeurs a annulé hier matin une conférence de presse que devait

donner le président de la Confédération des syndicats nationaux (CSN) M. Norbert Rodrigue, pour expliquer les avantages et désavantages des recommandations du rapport Désilets et faire le point sur les salaires offerts aux chauffeurs, à l'intérieur d'un contrat de travail expirant le 25 décembre 1981.

Les négociations pour le renouvellement du contrat collectif des 134 mécaniciens et hommes d'entretien de la CTCUQ se déroulent toujours au ralenti et enfin, selon les informations recueillies hier par LE SOLEIL, les pourparlers ne sont pas encore véritablement entrepris pour la conclusion d'une première entente de travail depuis

le passage des employés de bureaux de la CTCUQ d'un syndicat affilié à la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) au Syndicat canadien de la fonction publique (SCFP-FTQ).

L'annulation de la conférence de presse de M. Rodrigue aurait été décidée au cours du conseil syndical pour réserver aux membres du syndicat la divulgation de la recommandation du conseil syndical de passer outre au rapport Désilets. Les dirigeants du syndicat des chauffeurs n'ont cependant formulé aucun commentaire hier sur le rapport de M. Désilets ou leur recommandation à l'assemblée générale. Pour sa part, le porte-parole

patronal, M. Jean-Paul l'Allier, n'a pu être joint hier. Quant au ministre du Travail, M. Pierre-Marc Johnson, il a indiqué en après-midi à l'Assemblée nationale que des rencontres avaient eu lieu réunissant des maires de municipalités membres de la communauté urbaine pour prendre connaissance du rapport du médiateur mais que ces derniers attendaient maintenant une analyse de leurs négociateurs.

Le rapport Désilets

Le directeur général du travail au ministère du Travail et de la Main-d'œuvre du Québec, M. Raymond Désilets, écartait dans ses recommandations l'embauche de chauffeurs occasionnels préconisée

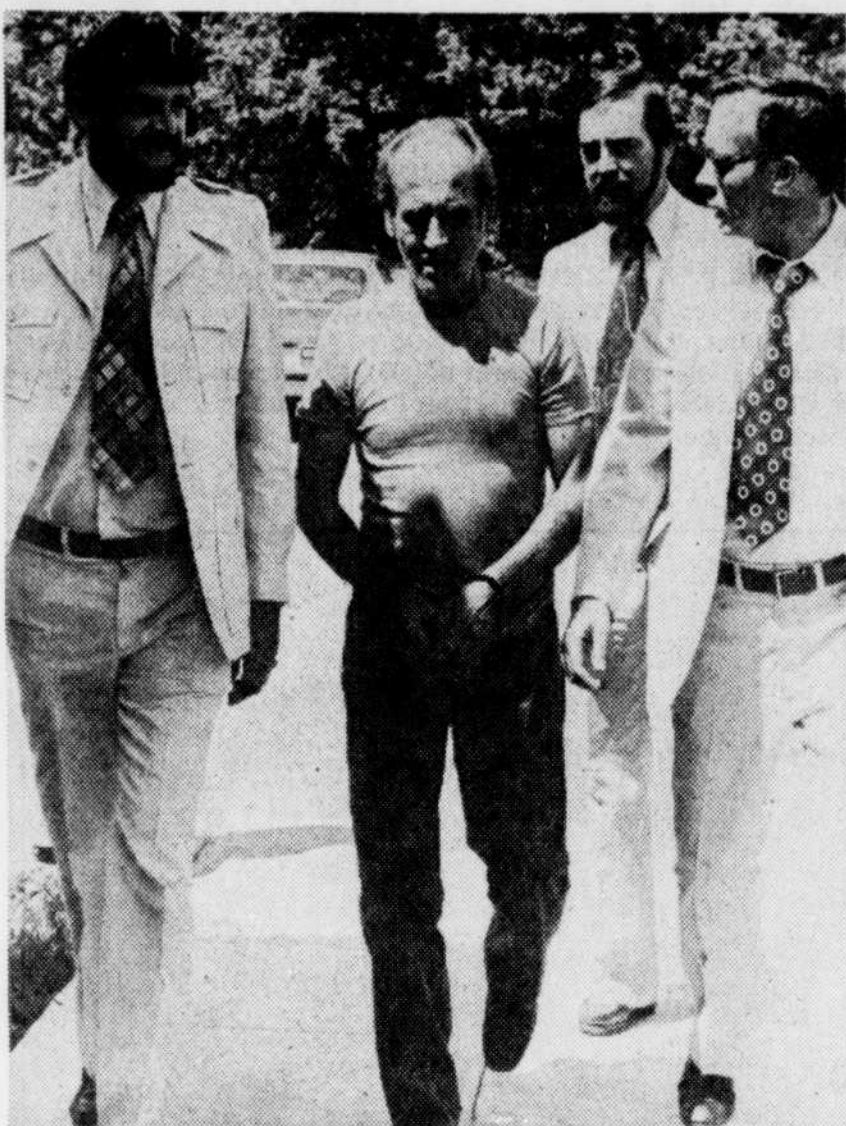
par les maires de la CUQ et à l'origine du conflit déclenché le 29 janvier. Il a aussi mis de côté la demande syndicale d'une réduction de l'amplitude de la journée de travail de douze à dix heures et demie et des heures de travail réelles de huit heures à sept et demie. M. Désilets précisait aux parties que son rapport constituait un tout, qu'il devait être envisagé globalement et qu'il en était de même pour son acceptation.

Les mécanos

Les contrats collectifs des mécaniciens et employés de bureaux sont aussi expirés depuis le 30 décembre dernier. Les administrateurs de la CTCUQ ont déjà mani-

festé leur volonté de reprendre le service régulier après la conclusion d'ententes avec tous les syndicats impliqués.

Selon le président du syndicat des mécaniciens, M. Roland Tapin, les deux comités de négociations poursuivent les discussions au rythme de deux rencontres par semaine pour parapher les clauses qui ne comportent aucune modification mais n'ont pas encore abordé sérieusement les articles à incidence monétaire, soit les salaires et les vacances et le plan d'opérations élaboré par les dirigeants de la CTCUQ depuis le déménagement dans le nouveau centre de service, boulevard de la Capitale.



Devant le coroner

René Bernard, 51 ans, de Saint-Lambert, a comparu devant le coroner J.-Armand Drouin, hier, relativement au meurtre de M. Ulric Langlois, tué d'un coup de feu en pleine poitrine, samedi soir, à son chalet de Saint-Lambert. M. Drouin a ordonné que Bernard, qui est le gendre de la victime, soit détenu à Orsainville en attendant la tenue de l'enquête publique qui a été fixée à huit jours, "pro forma". Ci-dessus, le témoin important est escorté par les enquêteurs Roland Boudreau, Gaston Chailifour et Henri Giguère, de l'escouade des crimes contre la personne, à la Sûreté du Québec.

Le Soleil, Jean Vallières

L'absence d'infirmières gêne de plus en plus le travail hospitalier

par Claude VAILLANCOURT

La grève rotative des 12.500 infirmiers et infirmières de la Fédération des SPIQ commence à produire des effets.

L'hôpital Jean-Talon, de Montréal, l'un des rares centres hospitaliers de Montréal dont le personnel infirmier procède à des arrêts de travail depuis deux semaines, a annoncé, hier soir, qu'il était "dans l'impossibilité de maintenir l'accessibilité à son service d'urgence et demande à la population de faire appel à d'autres ressources". En termes plus clairs, ça signifie: "On ferme les portes de l'urgence. Allez vous faire soigner dans d'autres hôpitaux." Les établissements de santé de la région de Montréal doivent bientôt connaître les mêmes problèmes puisque la Fédération québécoise des infirmiers et infirmières — l'organisation syndicale forcée, par législation spéciale, lors de la dernière ronde de négociation, d'ordonner le retour au travail de ses membres — a annoncé, elle aussi, qu'elle allait entreprendre, dès cette semaine, "une série de débrayages de 24 heures."

L'hôpital Laval, de Sainte-Foy, le seul établissement de la région à offrir des soins de spécialité en cardiologie et en pneumologie, a avisé le ministre des Affaires sociales, hier midi, qu'il devait dorénavant restreindre ses admissions d'urgence aux seuls bénéficiaires de la région. En fin de semaine, le conseil d'administration, réuni en séance extraordinaire, demandait au ministre Lazure de "prendre immédiatement les mesures qui s'imposent pour corriger" une situation fragile. "Les patients, tant hospitalisés qu'en attente, ne reçoivent pas les services décentes que leurs conditions requièrent, constatait la direction hospitalière. Dans les condi-

tions actuelles, les médecins ne peuvent assurer la qualité de l'acte médical à laquelle les patients ont droit."

L'hôpital Laval a cependant réussi, en fin d'après-midi, à obtenir une infirmière supplémentaire, pendant une période d'une semaine, pour s'occuper d'un malade qui nécessitait une surveillance constante. En temps normal, l'établissement de santé fonctionne, le jour, avec 132 infirmières. Dans les derniers jours, on dénombrait 10 infirmières en plus du personnel d'encadrement.

"On peut dire que les services essentiels sont maintenus, soutient le ministre des Affaires sociales, M. Denis Lazure, en réponse aux questions qui lui posait à l'Assemblée nationale Mme Thérèse Lavoie-Roux, députée de la circonscription de L'Acadie."

"Il y a un problème dans quelques hôpitaux, a par suite rajouté le ministre responsable de la santé publique. A l'hôpital Laval, pour la deuxième semaine, à l'hôpital Saint-Sacrement et jusqu'à un certain point, à l'hôpital d'Alma, au Lac-Saint-Jean."

La difficulté dont parle le ministre c'est que, dans certains cas, l'hôpital n'a pas réussi à diminuer la population de patients à l'intérieur de l'établissement. Le nombre d'infirmiers et infirmières respecte les normes prévues dans les ententes, mais le taux d'occupation est trop élevé. Le personnel d'encadrement commence donc à sentir une certaine fatigue.

Selon les informations fournies au ministre, 51 des 83 établissements de santé dont le personnel infirmier est susceptible de faire la grève étaient effectivement le théâtre de débrayages, hier. La semaine dernière, il y

avait, en moyenne, une vingtaine d'hôpitaux en débrayage. Des 51 hôpitaux, 28 étaient de la vaste région de Québec.

"Je m'empresse de dire tout de suite, signale le ministre, qu'il n'y a aucune salle d'urgence de fermée dans tous ces hôpitaux, au moment où on se parle."

Il maintient que les services essentiels sont assurés.

— Quelle est votre définition des services essentiels?, lui avait demandé Mme Lavoie-Roux.

"C'est, répond le ministre, lorsqu'on peut dire que l'hôpital est en

mesure de laisser entrer toutes les personnes qui s'y présentent avec des situations d'urgence, que la situation nécessite un traitement médical ou un traitement chirurgical."

"Une deuxième façon de définir les services essentiels, poursuit le ministre, c'est de vérifier si les ententes négociées aussi bien que les listes syndicales déposées sont respectées. Encore là, je peux être catégorique: dans tous les hôpitaux où il y a débrayage, les services essentiels sont respectés dans la mesure où toutes les ententes négociées sont respectées et toutes les listes syndicales sont respectées."

Une offensive de publicité de l'Etat

par Claude VAILLANCOURT

Le gouvernement du Québec déclenchera, dans les prochains jours, une offensive publicitaire pour informer les infirmiers et infirmières, de même que la population en général, de la teneur des offres qu'il formule à l'intention de ses professionnels de la santé.

Le président du comité patronal de négociations dans le secteur des affaires sociales (CPNAS), M. Jacques Nadeau, en annonçant l'amorce de cette "campagne raisonnable de publicité" a aussi confirmé les informations obtenues par LE SOLEIL, la semaine dernière, selon lesquelles le CPNAS allait formuler, dès cette semaine, une "proposition globale" de règlement aux 12.500 infirmiers et infirmières, membres de la Fédération des SPIQ.

Cette "proposition globale" sera basée sur l'hypothèse commune de règlement intervenue, le 11 mai, entre les négociateurs du CPNAS et ceux du Cartel des organismes professionnels de la santé (COPS), association qui compte la Fédération des SPIQ parmi ses rangs.

La Fédération des SPIQ a rejeté "l'hypothèse commune de règlement" tandis que les 11 autres organisations syndicales qui composent le COPS l'ont acceptée.

"Pour nous, a dit M. Nadeau dans un entretien avec les journalistes, le fond du baril est atteint. La liste de magasinage est complète."

Il soutient que le gouvernement a même dévié de sa politique première salariale en dérogeant à son principe de stabilisation des salaires. Cela tient du fait que le gouvernement a décidé d'accorder, sous forme de montant forfaitaire, en deuxième année de convention collective, une somme représentant l'équivalent de 2,5 pour 100 du traitement, si le taux d'inflation dépasse 7 pour 100 en 1979-1980.

"Nous avons accepté de modifier notre offre quand nous avons obtenu l'assurance que l'exécutif du COPS, dont fait partie la présidente de la Fédération des SPIQ, Mme Patricia Gauthier, allait recommander l'acceptation de l'hypothèse de règlement."

Il a profité de l'occasion pour inviter Mme Gauthier, par l'intermédiaire du COPS, à reprendre les pourparlers sur les points en litige, celle-ci ayant déclaré que les accrochages étaient de nature technique, dans bien des cas.

"Qu'on ne nous demande pas d'ajouter de l'argent en troisième année de convention", s'est empressé d'ajouter M. Nadeau.

Il espère que la Fédération des SPIQ se sentira dans l'obligation morale de présenter la proposition de règlement à ses membres.

Si ces derniers rejettent les offres, M. Nadeau n'a pas caché que la médiation pourrait s'avérer utile. "Nous ne ferons pas la porte", a-t-il conclu.

Des dissidents ont pu infiltrer l'UPA dans la production porcine

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-GEORGES — Les dissidents s'étaient si bien organisés qu'ils ont réussi dans neuf régions agricoles sur 12 au Québec, à "chavirer" l'organisation du plan conjoint du porc en contrôlant les assemblées et en réussissant à faire nommer leurs délégués à l'assemblée annuelle du plan conjoint du porc, qui doit se tenir à Drummondville le 21 juin.

Non satisfait des résultats de la réunion des producteurs de porcs de la région de Québec-Sud, tenue à Beauceville, c'est ce qu'a révélé hier, au SOLEIL, M. Marcel Giguère, directeur régional de l'UPA de Québec-Sud, en ajoutant qu'il était regrettable pour le porc, que 10 ans d'efforts soient pratiquement anéantis en une

seule soirée dû à l'absence de quelque 1.400 producteurs qui pourtant avaient été convoqués."

Selon M. Giguère, "cette leçon devra servir aux autres producteurs agricoles, car il est temps qu'on songe à se réveiller avant qu'il ne soit trop tard, vu qu'il est plus facile de détruire que de bâtir."

Dans chacune des régions agricoles du Québec, a déclaré Marcel Giguère, les dissidents avaient totalement "paqueté" les assemblées de la manière suivante:

— des meuniers-intégrateurs ont "fait marcher" leurs employés et leurs intégrés dans leurs "manigances";

— dans la plupart des régions, ce

sont des avocats et des meuniers-intégrateurs qui se sont fait nommer secrétaire et président d'assemblée;

— ils fournissaient un document à chacun de leurs hommes, indiquant à l'avance pour qui voter, qui devait proposer chaque délégué, etc;

— ceux qui se laissaient ainsi manipuler étaient surtout des jeunes qui n'ont pas encore connu de problèmes tels que les prix bas, contrats résiliés, environnement, crédit, etc.

Les destructeurs

Au dire de Marcel Giguère, "ces destructeurs sont pour la plupart les mêmes qui se sont aussi associés à la création de la nouvelle association de

cultivateurs qui a vu le jour à Saint-Elzéar et à Saint-Bernard, dans la circonscription de Beauce-Nord."

Ils ont un objectif précis en tête, a affirmé M. Giguère, "écraser les plans conjoints et l'UPA pour satisfaire des intérêts personnels au détriment des véritables producteurs agricoles."

Devant une telle situation, a déclaré le directeur régional de l'UPA de Québec-Sud, "plus que jamais les producteurs agricoles ont besoin d'une union forte et ce n'est pas en se laissant mener par des avocats, des meuniers et des spéculateurs qu'on réussira à solutionner des dossiers aussi importants que l'environnement, les grains de provende, le zonage, l'aménagement et la mise en marché."

NOUVELLE ETUDE JURIDIQUE



Me André Bussières est heureux de vous annoncer l'ouverture de son étude juridique au 1725, 1re Avenue à Limoilou, à compter du 1er juin 1979. Tél.: 522-1239.

Me Bussières a été admis au Barreau du Québec en mars 1973 et a exercé sa profession depuis ce temps à l'étude juridique Morissette Bussières et Associé. (ANN.)

prises de courant et interrupteurs défectueux?



EXPERTS EN PLOMBERIE-CHAUFFAGE-ELECTRICITE
661-9211

Crédit Foncier

FIDUCIE CRÉDIT FONCIER

10³/₈%

annuellement pour 5 ans GARANTI

PLACEMENTS À TERME

D'autres termes et types d'intérêt sont offerts. Demandez notre brochure.

Québec: 1135, chemin Saint-Louis (418) 681-0277
Montréal: (514) 282-1880 • Ottawa: (613) 232-5309

Halifax • Kitchener • London • Toronto • Winnipeg • Regina • Saskatoon
Calgary • Edmonton • Prince George • Vancouver • Vernon • Victoria • White Rock

INSTITUTION INSCRITE: REGIE DE L'ASSURANCE-DEPÔTS DU QUÉBEC
MEMBRE: SOCIÉTÉ D'ASSURANCE-DEPÔTS DU CANADA

FONDE EN 1880

Pelegrin & Frères Enr.

"LES EBENISTES DE VIEILLE SOUCHE"

MEUBLES SUR COMMANDE

REPARATIONS GARANTIES

A NOTRE SALLE DE MONTRE
MEUBLES style canadien en pin
HORLOGES murales et de parquet

619 LATOURELLE QUÉBEC — 529-3244

A VENDRE

Mini-ordinateur usagé
Marque:

Basic Four

Modèle: 350

Avec ou sans programmation

Tél.: 653-2261 (jour)

PRETS
1re HYPOTHEQUE
10³/₄% ou plus
681-6144

HOTEL JACQUES-VIGER

1254, St-Denis, Montréal
Chambres - Centre-Ville, face à l'Université du Québec. A partir de:

\$6.25 par personne
(2 par chambre)
Rés.: (514) 849-4526

l'est du québec

Sept-Îles · Hauterive · Forestville · Rimouski · Matapédia · Baie

en bref



Cadeau des fermières

Le Cercle des fermières de Donnacona vient de faire don d'une murale en laine à la caisse populaire de l'endroit. Il s'agit d'une pièce qui aurait nécessité plus de 1,210 heures de travail de la part de 49 bénévoles. Le croquis de la pièce a été réalisé par M. Laurain Gauthier et un artiste local, M. Gilles Matte en a fait l'application sur canevas. La tapisserie évoque la forêt, la rivière Jacques-Cartier et l'usine à papier locale.

Noyade à Saint-Damase

SAINT-DAMASE — Michel Boucher, âgé de 14 ans, fils d'Emile, de Baie-des-Sables, dans le comté de Matane, s'est noyé dimanche, vers 14h45, dans le lac du centre de plein-air à Saint-Damase, dans le comté de Matapédia. A la suite d'une fausse manœuvre, l'embarcation genre "pédalo" que l'adolescent occupait a chaviré et le jeune garçon, sans une ceinture de sécurité, a disparu sous l'onde.

Nouvelle convention collective

LES ESCOUMINS — La division Escoumins de la compagnie Consolidated-Bathurst Ltée, dans le comté de Portneuf, a signé mercredi le 30 mai dernier, une nouvelle convention collective avec quelque 325 travailleurs forestiers.

L'association qui a négocié pour les salariés en question est la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt, affiliée à la CSN.

La précédente convention collective était arrivée à son échéance le 30 octobre 1978. Les parties ont alors engagé des négociations qui ont conduit à l'adoption d'une nouvelle convention couvrant la période du 30 mai 1979 au 30 octobre 1980.

Ateliers pour handicapés

CHARLEVOIX — Une vingtaine de handicapés physiques de Charlevoix pourront suivre des cours de macramé et de courte-pointe suite à l'obtention d'une subvention accordée par le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Et, la tenue même de ces ateliers a été réalisée par le service intermunicipal des loisirs de Baie-Saint-Paul, en collaboration avec l'Association des handicapés physiques de Charlevoix.

Centre de documentation

HAUTERIVE — La Caisse populaire de Hauterive a inauguré son Centre de documentation. Il est le fruit d'un projet Canada au travail. Il renferme toute la gamme de documentation nécessaire à la mise en place de projets communautaires. Le centre se veut avant tout un instrument de référence et d'information pour les groupes aux prises avec des problèmes concrets et qui veulent s'organiser. Une quantité d'informations sur des expériences populaires de développement qui se sont déroulées ailleurs au Québec et qui peuvent être reprises dans la région. Les garages coopératifs, les clubs de consommation, les coopératives funéraires et les coopératives d'habitation ont été l'objet d'une recherche spéciale. Le centre renferme aussi de la documentation sur la région, la consommation et sur les droits des citoyens.

Accord avec les Micmacs, au sujet de la pêche au saumon

QUEBEC — Le gouvernement du Québec, représenté par le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche ainsi que par le Secrétariat aux activités gouvernementales en milieu amérindien et inuit (SAGMAD), vient de conclure un accord avec le conseil de bande de Maria. L'entente comporte diverses clauses régissant la pêche au saumon par les autochtones, dans l'estuaire de la rivière Casca-pédia.

Ainsi, les Micmacs de Maria pourront cette année prélever jusqu'à 5,000 livres de saumons, dans le but exclusif de nourrir les membres de la bande habitant la réserve à plein temps.

La pêche commencera à 16h, au

jourd'hui, et sera limitée à six jours par semaine. Les filets maillants, dûment identifiés, seront les seuls instruments de pêche permis. Les parties impliquées ont clairement défini les limites de la zone de pêche et les modalités d'application de cette entente qui expirera le 31 décembre 1979 et sera renégociée chaque année.

Elevage de salmonidés juvéniles

Quatre membres de la bande seront engagés afin de restaurer et de mettre en opération l'étang à saumon de Maria et d'y élever des salmonidés juvéniles à titre expérimental pour 1979. Le MTCP tentera également d'intégrer le conseil de bande de

Maria dans ses projets de pourvoirie sur les rivières à saumon des régions environnantes et dans son approvisionnement en saumon géniteur pour des fins d'élevage en pisciculture.

Des membres de la communauté autochtone de Maria, désignés par le conseil de bande, participeront avec les agents de conservation du MTCP au rapport journalier des captures de saumon, au marquage des poissons et à la vérification de l'application de l'arrêté en conseil no 1A du conseil de bande de Maria.

Les agents autochtones détiendront les pouvoirs nécessaires pour intervenir en cas de besoin conjointement avec les agents de conservation

du Québec; inversement, ces derniers sont autorisés par le conseil de bande à intervenir à l'intérieur des limites juridiques de la réserve.

Au cours des derniers jours de juin 1979, on entreprendra une étude du succès de pêche en regard avec la détermination du quota établi.

Le MTCP et le conseil de bande prendront les mesures nécessaires afin de faire respecter les termes de l'entente; de son côté, le conseil de bande s'engage à adopter les amendements nécessaires à l'arrêté en conseil no 1A pour le rendre conforme à l'entente conclue avec le gouvernement québécois.

L'entente avec les Montagnais n'a pas le feu vert de Duhaime

par Gilles OUELLET
du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — L'entente signée en fin d'après-midi hier, entre des fonctionnaires régionaux du ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche (MTCP) et les dirigeants du conseil de bande indienne de Sept-Îles et Maloténam concernant la pêche au saumon sur la rivière Moisie n'a pas encore reçu le feu vert du ministre Yves Duhaime et devra obtenir son approbation avant d'entrer en vigueur.

Le député de Duplessis, M. Denis Perron, qui rencontrera M. Duhaime à ce propos aujourd'hui à Québec, a affirmé hier que l'entente intervenue et annoncée par des fonctionnaires vendredi dernier n'était en fait qu'un "rapport d'étape" qui n'a pas été vu ni analysé par le ministre Duhaime.

"Il est à noter que les administrateurs régionaux du MTCP avaient le mandat de négocier et non celui de conclure au nom du gouvernement du Québec une entente du genre", écrit M. Perron dans un communiqué de presse émis hier.

Déjà informé que des discussions étaient en cours en vue d'une entente, M. Perron a été très surpris d'apprendre vendredi qu'une entente était conclue et que les termes étaient rendus publics. Le député Perron s'est entretenu avec le ministre Duhaime en fin de semaine et ce dernier a assuré le député de Duplessis qu'il sera consulté en priorité avant même qu'une entente ne soit signée concernant la pêche au saumon dans les eaux de la rivière Moisie.

Par ailleurs, M. Perron a dénoncé l'attitude de l'Association de protection de la rivière Moisie qui, dit-il, "s'est servie de ce dossier, de la sensibilité des Amérindiens et des Blancs, et d'une annonce prématurée des administrateurs régionaux du MTCP pour faire de la basse politique partisane et induire la population en erreur".

Pour M. Perron, "tout le remue-ménage déclenché par CKCN (la radio locale) et appuyé par le président de l'Association de protection de la rivière Moisie, M. Charles Langlois, n'a d'effet que de brouiller les cartes et d'accentuer la discrimination entre les deux populations".

Rappelons que M. Langlois a fait savoir, vendredi dernier, qu'il n'était pas très heureux de l'entente telle

qu'elle fut présentée; M. Langlois dénonce principalement le fait qu'aucun quota n'a été fixé sur les prises de saumon.

L'association qui compte 325 pêcheurs sportifs, se propose d'être vigilante et de faire le point sur la situation avant la fin du mois de juin.

L'entente

Cette entente, du moins ce qui fut



Médecins à l'honneur

Le conseil des médecins et dentistes de Sept-Îles a rendu hommage, vendredi soir, à deux médecins qui prennent leur semi-retraite. Le Dr Gérard Beaulieu, 73 ans, compte 41 ans de service à Sept-Îles, alors que le Dr Paul-M. Roy a servi ses concitoyens au cours des 25 dernières années. Le maire Dion a remis des plaques-souvenirs aux deux médecins alors que le conseil de médecins et dentistes offrait une toile de Mme Yolande Drouin à M. Beaulieu, puis une toile de Mme Denise Côté-Lavoie à M. Roy.

DEVANT LA REGIE
DES MARCHES AGRICOLES
DU QUEBEC

agissant en vertu de la loi sur la
mise en marché des produits agri-
coles

(L.Q. 1974, Ch. 36)

Dossier no 757D-10

AVIS D'AUDIENCE

Avis est, par les présentes, donné
que la Régie tiendra une audience
publique le 14 juin 1979, à 10h00,
dans une salle de l'hôtel Holiday
Inn, 50, rue de Sérigny, à Long-
ueuil, pour entendre les person-
nes intéressées par les affaires
suivantes:

- 1) modification à l'ordonnance F-43 concernant le prix du lait de classe I payé au producteur;
- 2) définition d'autres classes de lait selon son utilisation et fixation des prix pour chacune de ses classes;
- 3) modification à l'ordonnance L-60 concernant les prix de vente du lait de consommation.

MONTREAL, ce 10 mai 1979

REGIE DES MARCHES

AGRICOLLES DU QUEBEC

Me CLAUDE REGNIER

secrétaire adjoint

AVIS

Avis est, par les présentes, donné
qu'en vertu d'un contrat en date
du 28 mai 1979, Sorex Inc. a trans-
porté et cédé toutes ses dettes de
livres, présentes et futures, à La
Banque Mercantile du Canada, à
titre de garantie, et que ce contrat
a été enregistré au Bureau d'enre-
gistrement de la Division d'enre-
gistrement de Québec le 31 mai
1979, sous le numéro 950913.

MONTREAL, ce 30 mai 1979

DOHENY, MACKENZIE,

GRIVAKES, GERVAIS

& LEMOYNE

Procureurs de La Banque

Mercantile du Canada

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: 1KD-210-02-001
Aménagement de La Grande Rivière
DEBOISEMENT SITES DIGUES KD-1 A KD-10A
ET OUVRAGES CONNEXES -
DETOURNEMENT LAFORGE
Date de fermeture: 26 juin 1979 à 15h30
heure de Montréal

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues
dans un document qui est disponible pour examen et peut être
obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de
\$50 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé
ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James,
le lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à
l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19e étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de
\$30,000 est requise selon les termes et conditions de l'appel
d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et
entreprises en co-participation ayant leur principale place
d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel
d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James
sont autorisées à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de
rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU Pour information
Directeur de l'Approvisionnement. appeler 844-3741 poste 308

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE QUEBEC
200-11-000345-796-013967

COUR SUPERIEURE

(En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de:

LES HABITATIONS DANACO

LTEE, corporation légalement

constituée, ayant son siège so-

cial au 615, avenue Bourg-

Royal, Charlesbourg, P.Q.

Avis est, par les présentes, donné

que LES HABITATIONS DANACO

LTEE, corporation légalement

constituée, ayant son siège so-

cial au 615, avenue Bourg-Royal,

Charlesbourg, P.Q., a fait cession de ses

biens le 23e jour de mai 1979, et

que la première assemblée des

créanciers sera tenue le 19e jour

de juin 1979, à 10h00 heures de l'a-

vant-midi, au bureau du Séquestre

Officiel, 300, Carré d'Youville,

Suite 1801, en la cité de Québec,

dans la Province de Québec.

Daté de Québec, ce 30e jour de

mai 1979.

Gingras, Robitaille, Marcoux Ltée,

syndic de l'actif de

LES HABITATIONS DANACO Ltée.

Par Raymond Marcoux, syndic

425, boulevard Charest est,

Suite 300, Québec, P.Q.

G1K 3H9.

CANADA
PROVINCE DE QUEBEC
DISTRICT DE HAUTERIVE
650-11-000066-75

No surintendant: 013941

COUR SUPERIEURE

(En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de:

ROLAND GAUTHIER INC., cor-

poration légalement constituée,

ayant son siège social et prin-

ciplace place d'affaires au 157,

Père Divet, Sept-Îles, P.Q. Cette ordonnance

fut rendue avec le consentement

de la proposante et la première

assemblée des créanciers à la fail-

lite de Roland Gauthier Inc. sera

tenue le 6ième jour de juin 1979, à

10:45 heures de l'avant-midi, au

Ministère de la Santé et du Bien-

Être Social, 402, rue Brochu, Sept-

Îles, P.Q.

Daté de Québec, ce 28ième jour de

mai 1979.

MICHEL LEBLOND, SYNDIC

Bureau de:

LEBLOND, BUZZETTI, HUOT &

ASSOCIES,

SYNDICS,

621, Boulevard Charest Est,

Québec, P.Q. G1K 3J5

Téléphone: 525-4641

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHAUVEAU

PROVINCE DE QUEBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHAUVEAU
COMTE DE CHAUVEAU

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné par le soussigné directeur général,
qu'à une session du conseil des commissaires de la commission
scolaire régionale Chauveau, tenue le 30 mai 1979, au centre ad-
ministratif Chauveau, ledit conseil des commissaires a adopté la
résolution numéro 0127-C-78 décrétant les projets d'immobilisa-
tions 1979-80 au coût de 263 700,00\$, et s'obligeant à contracter un
emprunt par obligations de 274 000,00\$ pour une période de 10
ans, dans le but de financer les dépenses que ces projets nécessi-
teront, et les frais d'émission des obligations à émettre.

Tous les contribuables intéressés à prendre connaissance du
texte de cette résolution peuvent se présenter au bureau du sous-
signé, situé au centre administratif Chauveau, 1, avenue Chau-
veau, Neufchâtel, Québec, entre 8:30 et 16:45, jusqu'au 18 juin
1979.

LE DIRECTEUR GENERAL,
Chs-H. Paquin

Donné à Québec (Neufchâtel)
ce 31 mai 1979.

ville de
SAINTE-FOY

avis public PROMULGATION

Avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance
du 7 mai 1979, le Conseil a adopté son règlement numéro 2291;
amendant l'article 109, du règlement de zonage 190 dans le
but d'ajouter des dispositions particulières à la zone RAC-106
concernant la marge d'isolement latéral. (Quartier Lauren-
tien).

Ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés
lors de la période d'enregistrement tenue à cette fin, les 30 et
31 mai 1979.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussi-
gné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et ledit règlement sera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 1er jour du mois de juin 1979.

Le greffier-adjoint de la Ville
René Dampousse

PROMULGATION

Avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance
du 7 mai 1979, le Conseil a adopté son règlement numéro 2292;
amendant l'article 108, du règlement de zonage 190 dans le
but d'ajouter des dispositions particulières à la zone RAC-104
concernant la marge d'isolement latéral. (Quartier Lauren-
tien).

Ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés
lors de la période d'enregistrement tenue à cette fin, les 30 et
31 mai 1979.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussi-
gné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et ledit règlement sera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 1er jour du mois de juin 1979.

Le greffier-adjoint de la Ville
René Dampousse

shq Société
d'habitation
du Québec

APPEL D'OFFRES ENTREPRENEURS GENERAUX

PROJET No: 155-09-9711-003: Demande de soumission con-
cernant un forfait pour la direction et la coordination des travaux
de réfection des murs extérieurs des Habitats "Le Pionnier"
à Sept-Îles, Québec.

PRIX DE LA SOUMISSION: Dans le prix de sa soumission,
l'entrepreneur ne doit tenir compte que des profits et frais
d'administration, le coût des assurances, des garanties, le
salaire du surintendant, son transport et son hébergement.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les Entrepre-
neurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la
province de Québec, et détenant une licence en vertu de la loi
sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de
construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux obtiendront tous
renseignements, ainsi que le dossier de soumission, suivant
préavis téléphonique, au bureau de RAOUF BOUTROS
ARCHITECTE, 455, rue Saint-Jean, Montréal, Québec, (514-844-
1017) contre un dépôt remboursable de SOIXANTE-QUINZE
DOLLARS (\$75) pour le dossier complet, sous forme de chèque
visé émis à l'ordre de l'architecte désigné ci-dessus. Ne seront
remboursés que les entrepreneurs qui auront soumissionné et
qui auront rapporté les dossiers complets, en bon état, dans
les quinze jours de l'ouverture des soumissions.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement
ou de chèque visé, à l'ordre de la Société d'habitation du Qué-
bec, se montant à 20% de la présente soumission, avec validité
de 60 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: à quinze (15) heures (heure lo-
cale en vigueur) lundi le 18 juin 1979, à la Société d'habitation
du Québec, au Bureau de Montréal, de la Direction générale
des Opérations, sis 3, Complexe Desjardins, (Aile Nord) 26e
étage, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des sou-
missions à l'heure et à la date de la clôture ci-dessus préci-
sées.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à ac-
cepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:
— Office Municipal d'Habitation de Sept-Îles - 5, Place
Mingan, SEPT-ÎLES, Québec.

— Bureau régional de Montréal - 3, Place Desjardins, 26e
étage, MONTREAL, Québec.

N.B. Les formules fournies par la Société seront obligatoi-
rement utilisées.

Me Jean-Luc LESAGE, notaire
Secrétaire de la Société

Comeau · Matane · Gaspé · Murdochville · Rivière-du-Loup · Cabano · Carleton · Îles-de-la-Madeleine · Chandler ·

Côte-Nord: maires unanimes à demander l'UQ

par Gilles OUELLET

FORESTVILLE — La conférence des maires de la Côte-Nord mobilisera toutes les forces vives du territoire afin d'être appuyée dans sa demande pour obtenir une constituante de l'université du Québec dans la région.

Les 21 maires et délégués de municipalités réunis à Forestville ont été unanimes pour endosser cette idée lancée il y a quelques semaines par le maire de Port-Cartier, M. Bernard Dionne, président de la conférence des maires.

D'ici la prochaine réunion de la conférence en septembre, des appuis seront demandés aux villes et villages, de même qu'aux corps intermédiaires et aux groupes du milieu intéressés par l'enseignement supérieur; de plus, la conférence sollicitera une rencontre avec le ministre de l'Éducation, M. Jacques-Yvan Morin.

M. Dionne s'est par ailleurs montré déçu d'une rencontre qu'il a eu tout récemment avec le recteur de

l'université du Québec à Chicoutimi, M. Arguin; ce dernier, qui voulait en savoir davantage sur les objectifs de M. Dionne, n'aurait pas pris très au sérieux l'idée d'une constituante de l'UQ pour la Côte-Nord.

Cet entretien n'empêchera pas M. Dionne de poursuivre sa campagne dans le but de doter la région de services universitaires; selon M. Dionne, la Côte-Nord perd du capital humain et des sommes d'argent considérables en ne se préoccupant pas de demander l'université du Québec et en laissant aux autres le soin de s'occuper de ces questions pour nous.

Cet embryon d'université, M. Dionne le verrait bien s'occuper de recherche et de formation de main-d'œuvre dans les secteurs des mines et de l'exploitation forestière.

La conférence des maires a reçu un appui important face à ce dossier, samedi, lorsque le plus haut fonctionnaire provincial sur la Côte-Nord, M. Roland Verreault, directeur de l'OPDQ, s'est prononcé en faveur d'un tel projet.

Selon M. Verreault, les régions de Rimouski et Chicoutimi ont obtenu l'université du Québec en se servant de la Côte-Nord; la clientèle étudiante de notre région ne s'en trouve toutefois pas mieux servie pour cela, a-t-il dit.

Le territoire de la Côte-Nord étant partagé entre les constituantes de Rimouski et Chicoutimi, M. Verreault s'est demandé s'il ne devrait pas y avoir des négociations pour que la région ne relève que d'une constituante, la sienne.

Autres questions

Les maires ont par ailleurs abordé différentes autres questions, dont les services de la télévision et la présence des bureaux gouvernementaux sur le territoire.

A propos de la télévision, les maires seront invités à se prononcer en septembre sur l'attitude à adopter devant le fait que les services de télévision qui desservent la Côte-Nord sont regroupés à Matane et à Rimouski, sur la Rive-Sud.

"Que ce soit Radio-Canada ou Télé-Capitale, il nous faut produire des émissions sur la Côte-Nord", a dit M. Bernard Dionne, pendant que le maire de Haute-Rive, M. Maurice Boutin, accusait ces deux compagnies d'être "bien assises sur leur derrière."

Le directeur régional de l'OPDQ, M. Roland Verreault, a été plus catégorique en se disant que la conférence des maires pourrait peut-être intervenir et demander "de boycotter la publicité à Radio-Canada et à CFER (Rimouski) tant et aussi longtemps que nous n'aurons pas nos studios en région, un partage moitié-moitié (nouvelles et émissions spéciales) et des antennes qui permettront à la Côte-Nord tout entière de capter ces postes".

A l'heure actuelle, les stations de télévision de Matane et de Rimouski siphonnent une bonne partie de leur publicité sur la Côte-Nord pour n'offrir en retour qu'un service réduit à la population, n'ayant pas de studios pour produire sur place. Des correspondants tentent, avec les moyens du bord, de donner des informations aux services des nouvelles, alors que les invités aux émissions d'affaires publiques doivent consacrer une partie de

la journée pour se rendre sur la Rive-Sud.

D'autre part, la conférence demandera au ministre de l'Expansion économique régionale, au ministère

de l'Agriculture et à la Société de développement industriel d'être présents dans la région avec des bureaux et des permanents. La Côte-Nord est desservie dans ces cas par des bu-

reaux situés à Rimouski, Jonquière, Alma et Québec.

Les maires aborderont à nouveau ce problème au cours de leur prochaine rencontre prévue pour la fin de septembre, à Havre-Saint-Pierre.



photo Laurent Arsenault

Départ

La ville de Sept-Îles a tenu à souligner, vendredi soir, le départ de la région de M. Mike Monaghan, vice-président de la compagnie Iron Ore du Canada et maire de Sept-Îles entre 1962 et 1964. Quelque 50 personnes, dont des conseillers municipaux de l'époque où M. Monaghan dirigeait les destinées de la ville, ont participé à une réception civique à l'hôtel de ville. L'actuel maire de Sept-Îles, M. Jean-Marc Dion, a remis à M. Monaghan deux toiles de Mme Roger Tremblay (Chartrem), peintre septilien; ces toiles représentent le Vieux poste (devenu le Musée des Sept-Îles) en hiver.

Quatre postes de commissaires sont encore à combler

par Gilles OUELLET

du bureau du Soleil

SEPT-ÎLES — Des élections pour le choix de commissaires se tiendront lundi prochain dans seulement quatre quartiers scolaires de la Côte-Nord, soit à Haute-Rive, Forestville, Schefferville et Escoumins; tous les autres sièges mis en jeu à l'occasion des mises en candidatures hier ont été comblés sans opposition.

A Haute-Rive, deux nouveaux venus, Mme Réal St-Laurent et M. Julien Lafontaine convoient un siège à la Commission scolaire Manicouagan.

Mme Gaétane Giroux, de Forestville, fera la lutte à M. Roger Poirier, commissaire sortant à la Commission scolaire Bersimis.

A Schefferville, Mme Emma Ouellet, commissaire sortant, aura un adversaire en la personne de Mme Lorraine Mallet.

M. Jean-Marc Langlois, des Escoumins, tentera de ravir le siège qu'occupait et que voudrait conserver M. Léo Pelchat à la Commission scolaire de Tadoussac.

Les commissaires sortants ont été réélus, ou de nouveaux venus ont été

élus sans opposition aux commissions scolaires de Sept-Îles, Port-Cartier, Havre-Saint-Pierre, Gagnon et Fermont.

A Sept-Îles, il faut noter le départ de M. Jean-Louis Labbé, commissaire depuis près de 15 ans, et qui fut président de la régionale du Golfe et représentant de la région à la Fédération des commissions scolaires, de même que le départ de M. Louis-Ange Santerre qui fut président de la commission scolaire pendant sept ans, président de la régionale, et président de l'Association des commissions scolaires de la Côte-Nord; son épouse, Mme Yvette Lafrance-Santerre, le remplacera comme commissaire.

Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère de l'Agriculture

Projet 1479-13-790 — Travaux à prix unitaires. Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Bras St-Michel, en les municipalités des paroisses de Saint-Raphaël, La Durantaye, Saint-Charles-Borromée et Saint-Gervais et Protas, comté de Bellechasse.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. Garantie de soumission: un cautionnement de soumission au montant de \$30,000, remis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution ou un chèque visé au montant de \$15,000, à l'ordre du Ministère des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur dont la valeur nominale correspond à 5% de la valeur totale du prix du contrat, émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Direction du Génie du Ministère de l'Agriculture, Place de Ville no 2, 4e étage, 1020 route de l'Église, Sainte-Foy, G1V 3V9, tél. 643-2450.

Un versement de \$5, en espèces ou sous forme de chèque visé ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14 h 30 (h.a.), bureau du directeur du Génie, Place de Ville no 2, 4e étage, Sainte-Foy, jeudi le 28 juin 1979.

Ferdinand Ouellet

Sous-ministre

Ministère de l'Agriculture

Projet de développement financé par le ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture du Québec.

Projet 15781-18-790 — Travaux à prix unitaires. Exécution de travaux de drainage dans le Ruissseau Barbotte et branches, en les municipalités de la paroisse de Saint-Athanase et de la ville d'Iberville, comté d'Iberville.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. Garantie de soumission: un cautionnement de soumission au montant de \$15,000, remis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution ou un chèque visé au montant de \$7,500, à l'ordre du Ministère des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur dont la valeur nominale correspond à 5% de la valeur totale du prix du contrat, émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Direction du Génie du Ministère de l'Agriculture, Place de Ville no 2, 4e étage, 1020 route de l'Église, Sainte-Foy, G1V 3V9, tél. 643-2450.

Un versement de \$5, en espèces ou sous forme de chèque visé ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14 h 30 (h.a.), bureau du directeur du Génie, Place de Ville no 2, 4e étage, Sainte-Foy, jeudi le 21 juin 1979.

Ferdinand Ouellet

Sous-ministre

Ministère de l'Agriculture

Projet 3248-19-790 — Travaux à prix unitaires. Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Bullard Brook, en les municipalités de Saint-Jean-Brebeuf et du canton Inverness, comté de Mégantic.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. Garantie de soumission: un cautionnement de soumission au montant de \$15,000, remis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution ou un chèque visé au montant de \$7,500, à l'ordre du Ministère des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur dont la valeur nominale correspond à 5% de la valeur totale du prix du contrat, émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Direction du Génie du Ministère de l'Agriculture, Place de Ville no 2, 4e étage, 1020 route de l'Église, Sainte-Foy, G1V 3V9, tél. 643-2450.

Un versement de \$5, en espèces ou sous forme de chèque visé ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14 h 30 (h.a.), bureau du directeur du Génie, Place de Ville no 2, 4e étage, Sainte-Foy, jeudi le 21 juin 1979.

Ferdinand Ouellet

Sous-ministre

Service général des Achats

Projet	Description	Livraison
9033	2.500 paires couvre-chaussures en caoutchouc	Montréal
Clôture de la soumission:		
19 juin 1979 à 15:00 heures		
9034	3.650.000 ex. du périodique «Les Nouvelles Fiscales du Québec»	Québec
9035	5.000 exemplaires de 200 monographies	Québec
9036	5.500.000 feuilles de papier blanc	Québec
9037	700.000 formules C-17 et C-17 V	Québec
Clôture des soumissions:		
20 juin 1979 à 15:00 heures		
9038	57 119 litres d'antigel pour moteur à combustion interne 99 823 litres d'antigel lave-vitre	Différents endroits
Clôture de la soumission:		
22 juin 1979 à 15:00 heures		

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Bureau des Appels d'offres, 1155 rue Claire-Fontaine, 4e étage, Québec, Qué. G1R 4X8, tél. (418) 643-5438.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général

Gaston Quimet

Ministère des Transports

Projet 525-0203-9 — Enrobé bitumineux sur la route 257, dans les municipalités de Weedon centre village et Weedon canton, comté de Mégantic-Compton.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence requise par la Régie des Entreprises de Construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$7,600,00 ou chèque visé: \$3,800,00

ou obligations conformes aux exigences: \$3,800,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 heures

le mardi, 19 juin, 1979.

Le sous-ministre

Hughes Morrisette

Projet 656-1101-9 — Recouvrement en enrobé bitumineux sur l'autoroute 20, dans la municipalité de St-Bruno-de-Montarville, comté de Chambly.

Longueur: 1,741 km.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence requise par la Régie des Entreprises de Construction du Québec, et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$4,800,00 ou chèque visé: \$2,300,00

ou obligations conformes aux exigences: \$2,300,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 heures

le mercredi, 20 juin, 1979.

Le sous-ministre

Hughes Morrisette

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

Projet 303-10-39 — Réfection de la toiture — École de scierie, Duchesnay, Cte Portneuf, QC.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 5 juin 1979 par remise d'un montant de 10,00 \$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice «La Laurentienne», 475 rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. (Tél.: 418-643-6622).

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de 10,000,00 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de 5,000,00 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions:

mercredi le 20 juin 1979

à 15:00 heures

Bernard Angers

Sous-ministre.

Projet 403-30-26 — Remplacement des fenêtres — Édifice Centralisation, 460 rue Louis-Frédéric, Nicolet, Cte Yamaska, QC.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 5 juin 1979 par remise d'un montant de 5,00 \$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice «La Laurentienne», 475 rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. (Tél.: 418-643-6622).

Les plans et devis sont également en montre à l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de 10,000,00 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de 5,000,00 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions:

mercredi le 20 juin 1979

à 15:00 heures

Bernard Angers

Sous-ministre.

Projet 201-61-01 — Entretien mécanique et électrique — Divers Édifices, Jonquière, Alma, Chicoutimi, QC.

Sont admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 5 juin 1979 par remise d'un montant de 5,00 \$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice «La Laurentienne», 475 rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. (Tél.: 418-643-6622).

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de 12,000,00 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de 6,000,00 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions:

mercredi le 20 juin 1979

à 15:00 heures

Bernard Angers

Sous-ministre.

ERRATUM

Ministère des Transports

Projet 665-0902-9 — Renforcement de la chaussée et pavage du chemin St-Joseph dans la municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, comté de Vaudreuil-Soulanges. Longueur du projet: 1,36 km.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence requise par la Régie des Entreprises de Construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$14,000,00 ou chèque visé: \$7,000,00

ou obligations conformes aux exigences: \$7,000,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 heures

le mercredi 20 juin 1979.

Le sous-ministre

Hughes Morrisette

APPEL D'OFFRES

Monsieur Gilles Thériault, propriétaire, demande des soumissions pour la construction du Centre d'Affaires G.T. sis sur la rue Bouvier, au nord du Boulevard de la Capitale, à Québec.

PROPRIÉTAIRE: GILLES THERIAULT
650, 18e Rue
Québec, Qué.
G1J 1Y7
Tél.: 329-6178

ARCHITECTE: GAGNON, GUY, LETELLIER
8500, boul. Henri-Bourassa
Charlesbourg, Qué.
G1G 3X1
Tél.: 627-1700

INGÉNIEUR EN CHARPENTE: CARRIER, TROTIER, AUBIN,
SOHIER & ASSOCIÉS
990, Holland
Ste-Foy, Qué.
Tél.: 681-0018

INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE ET ÉLECTRICITÉ: CARRIER, TROTIER, AUBIN,
SOHIER & ASSOCIÉS
990, Holland
Ste-Foy, Qué.
Tél.: 681-0018

CONDITION:
Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION:
Les documents complets de soumissions peuvent être obtenus auprès de l'architecte sur présentation d'un chèque visé de \$100 fait à l'ordre de «Gagnon, Guy, Letellier, Architectes» pour chaque jeu. Ce dépôt sera remboursé aux

le québec régional

Thetford-Mines · Plessisville · Mégantic · Baie-Saint-

en bref



Cadeau des fermières

Le Cercle des fermières de Donnacona vient de faire don d'une murale en laine à la caisse populaire de l'endroit. Il s'agit d'une pièce qui aurait nécessité plus de 1,210 heures de travail de la part de 49 bénévoles. Le croquis de la pièce a été réalisé par M. Laurain Gauthier et un artiste local, M. Gilles Matte en a fait l'application sur canevas. La tapisserie évoque la forêt, la rivière Jacques-Cartier et l'usine à papier locale.

Noyade à Saint-Damase

SAINT-DAMASE — Michel Boucher, âgé de 14 ans, fils d'Emile, de Baie-des-Sables, dans le comté de Matane, s'est noyé dimanche, vers 14h45, dans le lac du centre de plein-air à Saint-Damase, dans le comté de Matapédia. A la suite d'une fausse manœuvre, l'embarcation genre "pédalo" que l'adolescent occupait a chaviré et le jeune garçon, sans une ceinture de sécurité, a disparu sous l'onde.

Nouvelle convention collective

LES ESCOUMINS — La division Escoumins de la compagnie Consolidated-Bathurst Ltée, dans le comté de Portneuf, a signé mercredi le 30 mai dernier, une nouvelle convention collective avec quelque 325 travailleurs forestiers.

L'association qui a négocié pour les salariés en question est la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt, affiliée à la CSN.

La précédente convention collective était arrivée à son échéance le 30 octobre 1978. Les parties ont alors engagé des négociations qui ont conduit à l'adoption d'une nouvelle convention couvrant la période du 30 mai 1979 au 30 octobre 1980.

Ateliers pour handicapés

CHARLEVOIX — Une vingtaine de handicapés physiques de Charlevoix pourront suivre des cours de macramé et de courte-pointe suite à l'obtention d'une subvention accordée par le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Et, la tenue même de ces ateliers a été réalisée par le service intermunicipal des loisirs de Baie-Saint-Paul, en collaboration avec l'Association des handicapés physiques de Charlevoix.

Centre de documentation

HAUTERIVE — La Caisse populaire de Hauterive a inauguré son Centre de documentation. Il est le fruit d'un projet Canada au travail. Il renferme toute la gamme de documentation nécessaire à la mise en place de projets communautaires. Le centre se veut avant tout un instrument de référence et d'information pour les groupes aux prises avec des problèmes concrets et qui veulent s'organiser. Une quantité d'informations sur des expériences populaires de développement qui se sont déroulées ailleurs au Québec et qui peuvent être reprises dans la région. Les garages coopératifs, les clubs de consommation, les coopératives funéraires et les coopératives d'habitation ont été l'objet d'une recherche spéciale. Le centre renferme aussi de la documentation sur la région, la consommation et sur les droits des citoyens.

Près de 80% des commissaires d'écoles sont élus ou réélus

par Damien GAGNON

Hier, lors des mises en candidature, près de 80 pour 100 des commissaires d'écoles ont été réélus ou élus par acclamation.

C'est ce que révèlent les renseignements fournis par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ).

En effet, dans 600 des quelque 750 sièges où les résultats étaient connus de la FCSCQ hier soir, 407 commissaires ont été réélus et 91 ont été élus par acclamation. Dans 127 quartiers, il y aura élection le 11 juin et dans cinq autres, le lieutenant-gouverneur devra procéder à la nomination des commissaires, aucun candidat ne s'étant présenté.

Ces données démontrent qu'encore cette année, les élections scolaires créent peu d'intérêt. C'est la répétition de la situation de l'an dernier, alors que 688 commissaires étaient élus par acclamation et 196 par scrutin.

Région de Québec

Dans le cas des 29 commissions scolaires comprises dans le territoire de l'Association des commissions scolaires du diocèse de Québec, il y a eu mises en candidature dans 120 quartiers. Il y aura scrutin à 16 postes seulement. A l'exception de deux sièges où aucun candidat ne s'est présenté, tous les autres postes ont été comblés.

Dans les commissions scolaires suivantes, ont été réélus ou élus:

Québec (CECQ): MM. André Forges, Gabriel Laliberté, Clément Saint-Germain et André Savard.

Sainte-Foy: MM. Georges Dahmen, Jean-Paul Bouchard, Mmes Mona Chartier et Hélène Leclerc.

Ancienne-Lorette: MM. Robert Aial, Allen King, Gérard Scallan et Mme Denise Boiteau.

Jeune-Lorette: MM. Louis Brindamour, Dominique Drouin, André Paquet et Jacques Allard.

Montcalm: MM. Bruno Hudon, J.-Alphonse Lafleur, Maxime Plamondon, Paul-Emile René et Raymond Lamonde.

Charlesbourg: MM. Jacques De Varennes, Edouard Hawkins, Jean Lessard et Jean Renault.

Des Îlets: Mme Monique Rodrigue, MM. Fernand Durand, Jean Charest, Fernand Métivier et Emile Verret.

Abénakis: Mme Denise Corriveau, MM. Gratien Forges et Jean-Marie Nadeau.

Bellechasse: Mmes Rita B. Roy, Marthe Paré et M. Donald Breton.

De l'Elan: Mme Yolande Labrie, MM. Raymond Aubin, Sauveur Côté et Léonard Laflamme.

Nouvelle-Beauce: MM. Daniel Fecteau, Jean Rhéaume et Mme Noëlla Laliberté.

Pointe-Lévis: MM. Yves Babin, Guy Forges, Michel P. Hallé, Wilfrid Roberge, Alexandre Robertson et Réal Vézina.

Beauport: MM. Rosaire Bédard, Yvan Rondeau et Mme Colette Parent.

Chutes-Montmorency: MM. Michel Fortier, Walter Dubé, Fernand Latouche et Joseph Prémont.

Côte-de-Beaupré: MM. Benoît Bédard, Marcel Giroux, Marcel Mathieu et Mme Huguette Morency.

Grand-Bois (Saint-Marc-des-Carrières): MM. André Bourque, Jacques Portelance et Fabien Tessier.

Mgr-Vachon (Saint-Raymond): MM. Paul Cloutier, Philippe Genois et Mme Lucie Moisan.

Portneuf: M. Alfred Gauthier, Mmes Jeannine Lemay et Marthe Moreau.

Chaudière-Étchemin: M. Philippe Bergeron et Mme Audette Thérberge-Côté.

Lotbinière: MM. Normand Bolduc, Maurice Breton et Rosaire Laflamme.

Marie-Victorin: MM. André D. Blanchet et René Lévesque.

Saint-Joseph-de-Beauce: MM. Paul-Hermel Bolduc, Luc Paré et Florian Roy.

Langevin (Saint-Prospère): MM. Paul-Henri Bédard, Roland Carboneau, Victor Loignon et Mme Ghyslain Thibodeau.

Des Érables (Saint-Georges): MM. Benoit Domingue, Roméo Gilbert, Gérard Larochelle et Réal Saint-Amand.

Beauceville: M. Luc Bolduc, Mme Lorraine Fluet.

Laure-Conan (Malbaie): MM. Thomas-Louis Thivierge, Laurent et Robert Tremblay.

Du Gouffre (Baie-Saint-Paul): MM. Henri-Louis Girard et Mme Pauline Turcotte.

Thetford Mines: MM. Raoul Pomerleau, Grégoire Lafontaine, Léandre Poulin, Normand Vachon, Mmes Lucille Roy et Denise D. Giguère.

Black Lake-Disraeli: MM. Paul-Emile Champagne, Jean-Guy Charpentier, Fernand Gagné et Raymond Lemieux.

Elections

Dans les commissions scolaires suivantes, il y aura scrutin le 11 juin:

Québec (CECQ): MM. Marc-André Armstrong et Jacques Gagnon feront la lutte aux candidats sortants MM. Lucien Auclair et Charles-A. Brochu.

Sainte-Foy: Le poste laissé vacant par M. Claude Poulin est convoité par M. Georges Smith et Mme Marie Gélinau. Le siège occupé par M. Charles-Edouard Beaudoin devra être comblé par le lieutenant-gouverneur.

Chaudière-Étchemin: MM. Paul Dubois et Paul-A. Theriault se feront la lutte au siège laissé vacant par M. Louis-Philippe Arcand. M. Réal Lajoie fera la lutte à Mme Madeleine Guay et M. André Sanfaçon à M. Louis Tosi-gnant.

Marie-Victorin: M. Marcel Côté a comme adversaire Mme Isabelle Couture.

Beauport: M. Théo Fortin a deux adversaires, M. Gaétan Allard et Mme Aline Bégin, et au poste laissé vacant par M. J.-Alphonse Laplante, trois candidats sont en lice: M. Florian Francoeur, Mme Micheline Houle et M. Jacques Robitaille.

Charlesbourg: M. Jacques Aial fera la lutte à Mme Carmen Harvey, Mme Lucie Dumais et M. Gilles Nadeau à M. Jean-Louis Lacombe.

Jeune-Lorette: François Miller et Jacques Dion feront la lutte à M. Roger-J. Bertrand et M. Yves Renaud.

Ancienne-Lorette: Mme Graciette Tremblay et M. André Dufresne convoitent le poste laissé vacant par M. Christophe Drolet.

Langevin: Mme Yolande Rodrigue a trois adversaires, MM. Germain Bouffard, Marius Laflamme et Henri-Paul Lafleur.

Beauceville: MM. Gérald Dallaire et Yvan Dion se feront la lutte au poste laissé vacant par M. Léonard Fontaine.

Laure-Conan: M. Jean-Claude Guay se présente contre M. Lucien Simard, commissaire sortant.

Des Érables: M. Paul-Henri Rancourt et Mme Lorraine Doyon-Maheux feront la lutte à M. Réal Poulin.

Reprise du travail chez Biscuits Montmagny Inc.

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Quelque 90 employés syndiqués avec la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) ont repris le travail, chez Biscuits Montmagny Inc. et Henri & Fils Ltée, après un arrêt de travail d'une durée d'un mois.

Le règlement de ce "lock-out", ou de cette grève, selon les versions syndicale ou patronale, fait suite à de nouvelles offres patronales accordant une augmentation horaire de \$1,45, pour un nouveau contrat de travail d'une durée de 27 mois.

Remplaçant une convention collective émise depuis le 31 janvier dernier, ce nouveau contrat de travail est rétroactif au 2 février 1979. La hausse salariale portera le taux moyen de rémunération de \$4,71 à \$6,16 l'heure.

C'est surtout au niveau monétaire que se situait la mésentente avec la

direction des deux usines de Montmagny, qui sont la propriété des Aliments Grissol Ltée, de Montréal, depuis novembre 1976.

La partie syndicale réclamait une hausse de \$1,59 l'heure, soit une augmentation de \$1,30, en outre d'une majoration de \$0,29 précédemment accordée par l'employeur, mais qui avait été refusée par la commission anti-inflationniste.

D'autre part, la partie patronale, pour une semaine de travail maintenue à 40 heures, s'en était tenue à des offres d'une augmentation horaire de \$1, en quatre étapes, au cours des deux prochaines années, en plus d'un boni forfaitaire de \$300 comme compensation aux coupures anti-inflationnistes.

Autres clauses

Au secteur monétaire, les syndiqués de Biscuits Montmagny et de

Henri & Fils ont également obtenu des primes de nuit majorées de \$0,20 à \$0,23 l'heure. Ils ont également décroché deux congés fériés additionnels.

Nouveau contrat chez Montmagny Ready Mix

Par ailleurs, un nouveau contrat de travail d'une durée de deux ans a été signé avec la compagnie Montmagny Ready Mix Inc., qui accorde une hausse horaire de \$1,65 aux 75 employés des unités de production de Montmagny, La Pocatière, Saint-Raphaël, Saint-Anselme et Sainte-Rose de Dorchester.

Le conseiller technique de la CSD, M. Ferdinand Pouliot a fait part au SOLEIL que le renouvellement de la convention collective émise depuis le 30 avril portera le salaire horaire de \$8,35 à \$9,20 en deux étapes, soit avec une hausse de \$0,80 rétroactive au 1er mai, et une seconde majoration de \$0,65, le 1er mai 1980.

ville de SAINT-FOY

avis public PROMULGATION

Avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance du 7 mai 1979, le Conseil a adopté son règlement numéro 2291, amendement l'article 10.9 du règlement de zonage 190 dans le but d'ajouter des dispositions particulières à la zone RAC-106 concernant la marge d'isolement latéral. (Quartier Laurentien).

Ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés lors de la période d'enregistrement tenue à cette fin, les 30 et 31 mai 1979.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et ledit règlement sera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 1er jour du mois de juin 1979.

Le greffier-adjoint de la Ville
René Dampousse

PROMULGATION

Avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance du 7 mai 1979, le Conseil a adopté son règlement numéro 2292, amendement l'article 10.8 du règlement de zonage 190 dans le but d'ajouter des dispositions particulières à la zone RAC-104 concernant la marge d'isolement latéral. (Quartier Laurentien).

Ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés lors de la période d'enregistrement tenue à cette fin, les 30 et 31 mai 1979.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné où tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et ledit règlement sera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 1er jour du mois de juin 1979.

Le greffier-adjoint de la Ville
René Dampousse



Société
d'habitation
du Québec

APPEL D'OFFRES ENTREPRENEURS GENERAUX

PROJET No: 155-09-9711-003: Demande de soumission concernant un forfait pour la direction et la coordination des travaux de réfection des murs extérieurs des Habitations "Le Pionnier" à Sept-Îles, Québec.

PRIX DE LA SOUMISSION: Dans le prix de sa soumission, l'entrepreneur ne doit tenir compte que des profits et frais d'administration, le coût des assurances, des garanties, le salaire du surintendant, son transport et son hébergement. **CONDITION:** Seuls sont admis à soumissionner les Entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec, et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission, suivant préavis téléphonique, au bureau de RAOUF BOUTROS ARCHITECTE, 455, rue Saint-Jean, Montréal, Québec, (514-844-1017) contre un dépôt remboursable de SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (\$75) pour le dossier complet, sous forme de chèque visé émis à l'ordre de l'architecte désigné ci-dessus. Ne seront remboursés que les entrepreneurs qui auront soumissionné et qui auront rapporté les dossiers complets, en bon état, dans les quinze jours de l'ouverture des soumissions.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement ou de chèque visé, à l'ordre de la Société d'habitation du Québec, se montant à 20% de la présente soumission, avec validité de 60 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: à quinze (15) heures (heure locale en vigueur) lundi le 18 juin 1979, à la Société d'habitation du Québec, au Bureau de Montréal, de la Direction générale des Opérations, sis 3, Complexe Desjardins, (Aile Nord) 26e étage, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de la clôture ci-dessus précisée.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:

— Office Municipal d'Habitation de Sept-Îles - 5, Place Mingan, SEPT-ÎLES, Québec.

— Bureau régional de Montréal - 3, Place Desjardins, 26e étage, MONTREAL, Québec.

N.B. Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

Me Jean-Luc LESAGE, notaire
Secrétaire de la Société

DEVANT LA REGIE
DES MARCHES AGRICOLES
DU QUÉBEC

agissant en vertu de la loi sur la mise en marché des produits agricoles

(L.Q. 1974, Ch. 36)

Dossier no 757D-10

AVIS D'AUDIENCE

Avis est, par les présentes, donné que la Régie tiendra une audience publique le 14 juin 1979, à 10h00, dans une salle de l'Hotel Holiday Inn, 50, rue de Sérigny, à Longueuil, pour entendre les personnes intéressées par les affaires suivantes:

1) modification à l'ordonnance F-43 concernant le prix du lait de classe I payé au producteur;

2) définition d'autres classes de lait selon son utilisation et fixation des prix pour chacune de ses classes;

3) modification à l'ordonnance L-60 concernant les prix de vente du lait de consommation.

MONTREAL, ce 10 mai 1979
REGIE DES MARCHES AGRICOLES DU QUÉBEC

Me CLAUDE REGNIER
secrétaire adjoint

AVIS

Avis est, par les présentes, donné qu'en vertu d'un contrat en date du 28 mai 1979, Sorex Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres, présentes et futures, à La Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, et que ce contrat a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Québec le 31 mai 1979, sous le numéro 950913.

Montréal, ce 30 mai 1979.

DOHENY, MACKENZIE, GRIVAKIS, GERVAIS & LE MOYNE
Procureurs de La Banque Mercantile du Canada

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: 1KD-210-02-001
Aménagement de La Grande Rivière
DEBOISEMENT SITES DIGUES KD-1 A KD-10A
ET OUVRAGES CONNEXES -
DETACHEMENT LAFORGE
Date de fermeture: 26 juin 1979 à 15h30
heure de Montréal

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de \$50 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 9h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19e étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de \$30,000 est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU
Directeur de l'Approvisionnement.

Pour information
appeler 544-3741 poste 308

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE QUÉBEC

200-11-000045-796-01387

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de:

LES HABITATIONS DANACOR L.T.E.E., corporation légalement constituée, ayant son siège social au 615, avenue Bourg-Royal, Charlesbourg, P.Q.

Avis est, par les présentes, donné que la première assemblée des créanciers sera tenue le 19e jour de juin 1979, à 10h00 heures de l'avant-midi, au bureau du Séquestre Officiel, 800, Carré d'Youville, Suite 1901, en la cité de Québec, dans la Province de Québec.

Date de Québec, ce 30e jour de mai 1979.

Gingras, Robitaille, Marcoux Ltée, syndic de l'actif de

Les Habitations Danacor Ltée.

Par: Raymond Marcoux, syndic

425, boulevard Charest est, Suite 300, Québec, P.Q.

G1K 3H9

CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
DISTRICT DE HAUTERIVE

650-11-00006-78

No surintendant: 013941

COUR SUPÉRIEURE
(En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de:

ROLAND GAUTHIER INC., corporation légalement constituée, ayant son siège social et principale place d'affaires au 157, Pêre Divet, Sept-Îles, P.Q./G4R 3P5.

Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance a été rendue par le Tribunal le 17 mai 1979, nulant la proposition de ROLAND GAUTHIER INC., 157 Pêre Divet, Sept-Îles, P.Q. Cette ordonnance fut rendue avec le consentement de la proposante et la première assemblée des créanciers à la faillite de Roland Gauthier Inc. sera tenue le 6ième jour de juin 1979, à 10-45 heures de l'avant-midi, au Ministère de la Santé et du Bien-Être Social, 402, rue Brochu, Sept-Îles, P.Q.

Date de Québec, ce 28ième jour de mai 1979.

MICHEL LEBLOND, SYNDIC

Bureau de: LEBLOND, BUZZETTI, HUOT & ASSOCIES, SYNDICS,

621, Boulevard Charest Est, Québec, P.Q./G1K 3J5

Téléphone: 525-4641



COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHAUVEAU

PROVINCE DE QUÉBEC
LA COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHAUVEAU
COMTE DE CHAUVEAU

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné par le soussigné directeur général, qu'à une session du conseil des commissaires de la commission scolaire régionale Chauveau, tenue le 30 mai 1979, au centre administratif Chauveau, ledit conseil des commissaires a adopté la résolution numéro 0127-C-78 décrétant les projets d'immobilisations 1979-80 au coût de 253 700,00\$, et s'obligeant à contracter un emprunt par obligations de 274 000,00\$ pour une période de 10 ans, dans le but de financer les dépenses que ces projets nécessiteront, et les frais d'émission des obligations à émettre. Tous les contribuables intéressés à prendre connaissance du texte de cette résolution peuvent se présenter au bureau du soussigné, situé au centre administratif Chauveau, 1, avenue Chauveau, Neufchâtel, Québec, entre 8:30 et 16:45, jusqu'au 18 juin 1979.

LE DIRECTEUR GENERAL,
Chs-H. Paquin

Donné à Québec (Neufchâtel)
ce 31 mai 1979.

Paul · La Malbaie · Saint-Georges de Beauce · Saint-Joseph de Beauce · Sainte-Croix · Donnacona · Saint-Raymond

Le sous-ministre Michel Roy

La relance touristique au Québec est pour bientôt

par Paul-Henri DROUIN

SAINTE-MARIE — "Ce sera en misant sur les aspects les plus positifs du produit touristique québécois que l'on pourra envisager des perspectives de relance vraiment encourageantes pour le Québec."

C'est le message qu'a livré, récemment M. Michel Roy, sous-ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, à une cinquantaine de personnes réunies en assemblée générale annuelle de l'Association touristique Beauce-Appalaches, qui eut lieu au Centre récréatif de Ville Sainte-Marie de Beauce.

Selon M. Roy, "les difficultés que

connait présentement le secteur tourisme au Québec ne sont pas insurmontables, car en misant sur ses avantages comparatifs, en particulier sur sa spécificité culturelle, ainsi que sur la volonté de tous les agents du secteur d'agir de façon concertée, le Québec pourra d'ici peu combler son déficit actuel au compte voyages et s'inscrire à travers le continent comme une destination de choix."

"Pour y arriver, a-t-il dit, tous devront faire des efforts considérables de façon à rendre le produit touristique québécois plus attrayant au niveau du triple rapport prix, qualité et originalité, non seulement à la clientèle étrangère, mais surtout au Québécois qui constitue 70 pour 100 de la clientèle touristique."

"Egalement, a ajouté le sous-ministre Roy, nous devons au cours des prochaines années, positionner le Québec comme destination touristique, afin de permettre que les touristes se retrouvent désormais devant des choix multiples, lorsque vient le moment de décider de leur destination de vacances car il est évident qu'une destination qui comporte un avantage comparatif unique a plus de chance d'être retenue."

"C'est ce que nous appelons le positionnement, a révélé M. Roy, et il nous apparaît que ce positionnement, pour le Québec, devra s'appuyer sur son exclusivité culturelle en Amérique du Nord qui devra transcender le produit touristique québécois tant

dans le développement de ce dernier, qu'au niveau de sa mise en marché."

Le conférencier a été jusqu'à dire "qu'on devra aussi au cours des prochaines années, susciter et même provoquer la concertation entre les intervenants du secteur du tourisme, afin d'intégrer davantage les efforts et de maximiser les investissements de tous et chacun".

Quant au plan de la consultation, Michel Roy est d'opinion que ce secteur est assez bien pourvu d'associations, de conférences et organismes de toutes sortes, bien qu'il faille prévoir à l'intérieur du gouvernement des mécanismes de coordination efficaces entre les différents ministères impliqués dans le tourisme.

M. Roy a cité que la création de 18 régions touristiques et le programme de mise sur pied des Associations touristiques régionales (ATR) est probablement le pas le plus significatif accompli dans cette direction; considérant que les ATR sont des entités indépendantes, formées en vertu de la 3e partie de la loi des compagnies et composées essentiellement des intervenants touristiques, représentant majoritairement le secteur privé.

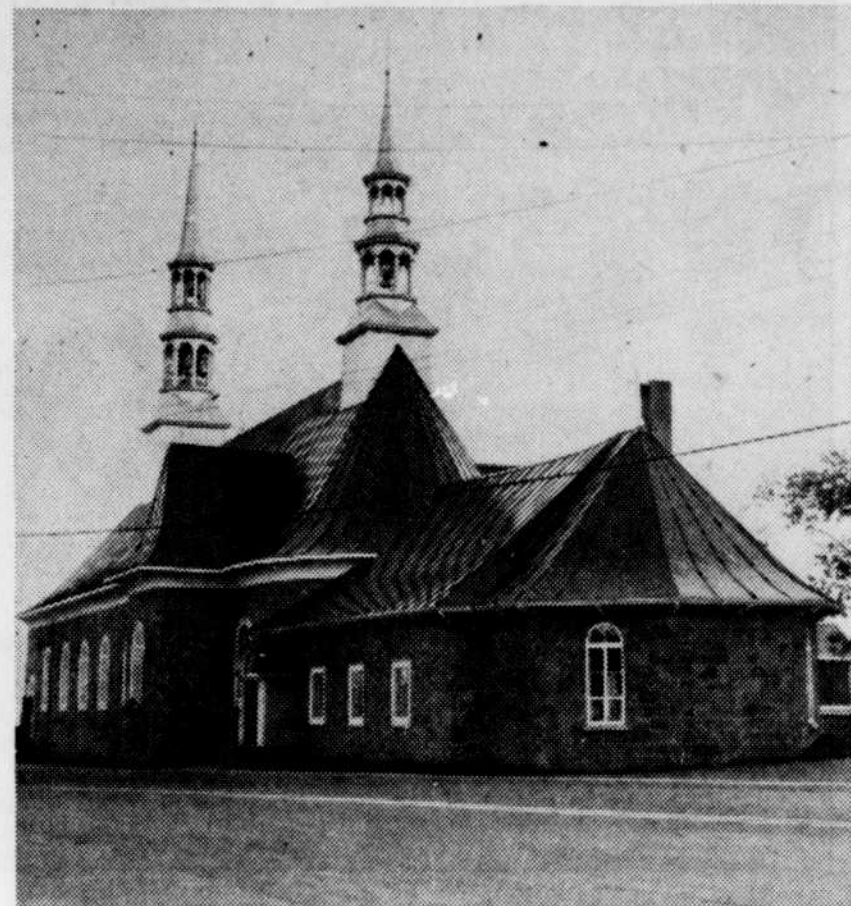
Selon Michel Roy, "on se doit au cours des prochaines années, d'atteindre un meilleur équilibre saisonnier de l'activité touristique qui permettrait de rentabiliser sur une plus longue période les investissements privés et publics et favoriserait la création d'un plus grand nombre d'emplois permanents à travers le Québec".

A cette fin, a conclu M. Roy, "il en résultera qu'on obtiendra un meilleur aménagement spatial, c'est-à-dire une polarisation du produit, une meilleure sélection de voyages à forfait, de même que des mesures de type institutionnel, comme par exemple, à l'éta-

ment des vacances, ce qui pourrait contribuer largement à minimiser ce problème".

"C'est pourquoi, a déclaré le sous-ministre Michel Roy, qu'on se doit d'articuler le développement du produit touristique autour d'une politique d'aménagement spatial du produit, car tout le territoire ne se prête pas également aux activités de tourisme et de loisirs, soit à cause des difficultés d'accès, soit à cause des potentialités naturelles".

"Il faudra donc, a-t-il dit, afin d'éviter de disperser les investissements sur l'ensemble du territoire, faire reposer l'aménagement de cet espace sur les points forts qui contribuent à attirer et à fixer la clientèle des pôles touristiques, des stations touristiques, et des couloirs touristiques qui orienteront particulièrement les déplacements entre les pôles et les stations touristiques et dans des villes-étapes."



Eglise bicentenaire

Rénovée l'an dernier grâce à une subvention de \$100,000 du ministère des Affaires culturelles, la magnifique église de Saint-Jean-Port-Joli remontant à 1779, est l'un des attraits touristiques de la Côte-du-Sud.

Colloque régional en vue

par Paul-Henri DROUIN

SAINTE-MARIE — L'une des grandes priorités de l'Association touristique Beauce-Appalaches (ATBA) pour l'année en cours est l'organisation d'un colloque régional sur le tourisme.

C'est ce qu'a laissé entendre M. Maurice Larocque, directeur général de l'ATBA, à l'assemblée générale annuelle de cet organisme, tenue à Ville Sainte-Marie de Beauce devant une cinquantaine de participants.

En plus de cette priorité, a mentionné M. Larocque, l'ATBA a dans son programme des activités pour 1979-80:

- la consolidation de l'ATBA dans sa structure et sa représentation;
- la participation plus accrue à des programmes de promotion touristique tels que dépliants, brochures, exhibits, salons, expos, etc.;
- le renforcement des organismes s'occupant de tourisme dans la région;
- l'assistance développée aux organismes membres;
- la poursuite de l'accueil régional.

Comme l'a expliqué Maurice Larocque, "ces priorités furent établies par l'ATBA à la suite d'une étude faite sur tout le territoire de notre organisme et à la suite d'un rapport d'évaluation qui nous a permis de mieux connaître les forces et les faiblesses dans l'accueil des touristes, dont celle de s'apercevoir que les centres d'accueil sont mal localisés".

Pour remédier à cette situation, l'ATBA est d'accord avec la nécessité d'un centre d'accueil provincial non loin des frontières américaines.

A propos de ce centre d'accueil, M. Larocque fit part qu'un comité du Conseil économique de Beauce travaille sur ce dossier qu'on appelle "Maison du tourisme beauceronne".

L'ATBA voit aussi à la nécessité d'un centre d'accueil régional aux intersections des autoroutes 20 et 73.

Au dire de notre informateur, ce centre d'accueil sera opéré par l'ATBA et l'on prévoit pour cet été ouvrir un kiosque temporaire avec l'aide d'une subvention spéciale de \$9,000.

Selon les renseignements obtenus, ce nouveau centre d'accueil serait localisé aux chutes de la Chaudière, près de Charny, et pour ce faire le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a donné à l'ATBA l'ancien kiosque du pont de Québec.

Il y aurait lieu également d'établir des kiosques de zone, opérés par le milieu sous la supervision de l'ATBA, et la nécessité d'avoir un kiosque touristique presque itinérant pour répondre à des besoins et à des événements spéciaux dans la région.

A ce sujet, Maurice Larocque fit savoir qu'à ce jour, l'ATBA a acheté du ministère des Transports du Québec, la cabane à sucre située entre les deux voies de l'autoroute Robert-Cliche (A-73) à Sainte-Marie de Beauce.

Au dire de M. Larocque, "cette cabane à sucre sera transportée à Saint-Georges et prêtée à l'Association des hôteliers du grand Saint-Georges, pour un kiosque touristique à l'occasion des prochains Jeux d'été du Québec".

Dans son programme, fit remarquer notre informateur "l'ATBA travaille en collaboration avec le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, en vue d'abolir sur le territoire desservi par cet organisme, tous les kiosques touristiques commerciaux".

Appel d'offres



Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère de l'Agriculture

Projet 1479-13-790 — Travaux à prix unitaires. Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Bras St-Michel, en les municipalités des paroisses de Saint-Raphaël, La Durantaye, Saint-Charles-Borromée et Saint-Gervais et Protas, comté de Bellefleur.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. **Garantie de soumission:** un cautionnement de soumission au montant de \$30,000, émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution ou un chèque visé au montant de \$15,000, à l'ordre du Ministère des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur dont la valeur nominale correspond à 5% de la valeur totale du prix du contrat, émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Direction du Génie du Ministère de l'Agriculture, Place de Ville no 2, 4e étage, 1020 route de l'Église, Sainte-Foy, G1V 3V9, tél. 643-2450.

Un versement de \$5, en espèces ou sous forme de chèque visé ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14 h 30 (h.a.e.), bureau du directeur du Génie, Place de Ville no 2, 4e étage, Sainte-Foy, jeudi le 28 juin 1979. **Sous-ministre**

Ministère de l'Agriculture

Projet de développement financé par le ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture du Québec.

Projet 15781-18-790 — Travaux à prix unitaires. Exécution de travaux de drainage dans le Ruisseau Barbotte et branches, en les municipalités de la paroisse de Saint-Alphonse et de la ville d'Iberville, comté d'Iberville.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. **Garantie de soumission:** un cautionnement de soumission au montant de \$15,000, émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution ou un chèque visé au montant de \$7,500, à l'ordre du Ministère des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur dont la valeur nominale correspond à 5% de la valeur totale du prix du contrat, émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Direction du Génie du Ministère de l'Agriculture, Place de Ville no 2, 4e étage, 1020 route de l'Église, Sainte-Foy, G1V 3V9, tél. 643-2450.

Un versement de \$5, en espèces ou sous forme de chèque visé ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14 h 30 (h.a.e.), bureau du directeur du Génie, Place de Ville no 2, 4e étage, Sainte-Foy, jeudi le 21 juin 1979. **Sous-ministre**

Ministère de l'Agriculture

Projet 3248-19-790 — Travaux à prix unitaires. Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Bullard Brook, en les municipalités de Saint-Jean-Brebeuf et du canton Inverness, comté de Mégantic.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Garantie de soumission: un cautionnement de soumission au montant de \$15,000, émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution ou un chèque visé au montant de \$7,500, à l'ordre du Ministère des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur dont la valeur nominale correspond à 5% de la valeur totale du prix du contrat, émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Direction du Génie du Ministère de l'Agriculture, Place de Ville no 2, 4e étage, 1020 route de l'Église, Sainte-Foy, G1V 3V9, tél. 643-2450.

Un versement de \$5, en espèces ou sous forme de chèque visé ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14 h 30 (h.a.e.), bureau du directeur du Génie, Place de Ville no 2, 4e étage, Sainte-Foy, jeudi le 21 juin 1979. **Sous-ministre**

Service général des Achats

Projet	Description	Livraison	Montréal
9033	2,500 paires couvre-chaussures en caoutchouc		
Clôture de la soumission:			
	19 juin 1979 à 15:00 heures		
9034	3,650,000 ex. du périodique «Les Nouvelles Fiscales du Québec»		Québec
9035	5,000 exemplaires de 200 monographies		Québec
9036	5,500,000 feuilles de papier blanc		Québec
9037	700,000 formules C-17 et C-17 V		Québec
Clôture des soumissions:			
	20 juin 1979 à 15:00 heures		
9038	57 119 litres d'antigel pour moteur à combustion interne		
	99 823 litres d'antigel lave-vitre	Différents endroits	
Clôture de la soumission:			
	22 juin 1979 à 15:00 heures		

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Bureau des Appels d'offres, 1155 rue Saint-François, 4e étage, Québec, Qué. G1R 4X8, tél. (418) 643-5438.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général
Gaston Guimet

Ministère des Transports

Projet 525-0203-9 — Enrobé bitumineux sur la route 257, dans les municipalités de Weedon centre village et Weedon canton, comté de Mégantic-Compton.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence requise par la Régie des Entreprises de Construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$7,600,00 ou chèque visé: \$3,800,00

ou obligations conformes aux exigences: \$3,800,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 heures
le mardi, 19 juin, 1979.

Le sous-ministre
Hugues Morissette

Projet 656-1101-9 — Recouvrement en enrobés bitumineux sur l'autoroute 20, dans la municipalité de St-Bruno-de-Montarville ville, comté de Chambly. Longueur: 1,741 km.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence requise par la Régie des Entreprises de Construction du Québec, et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$4,600,00 ou chèque visé: \$2,300,00

ou obligations conformes aux exigences: \$2,300,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 heures
le mercredi, 20 juin, 1979.

Le sous-ministre
Hugues Morissette

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

Projet 303-10-39 — Réfection de la toiture — École de scierie, Duchesnay, Cité Portneuf, Q.C.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 5 juin 1979 par remise d'un montant de 10,00 \$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice «La Laurentienne», 475 rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. (Tél.: 418-643-6622).

Les plans et devis sont également en vente à l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de 10 000,00 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de 5 000,00 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions:
mercredi le 20 juin 1979
à 15:00 heures

Bernard Angers
Sous-ministre.

Projet 403-30-25 — Remplacement des fenêtres — Édifice Centralisation, 460 rue Louis-Frédéric, Nicolet, Cte Yamaska, Q.C.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 5 juin 1979 par remise d'un montant de 5,00 \$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice «La Laurentienne», 475 rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. (Tél.: 418-643-6622).

Les plans et devis sont également en vente à l'Association de la Construction de Québec, à l'Association du Centre du Québec Inc., ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de 10 000,00 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de 5 000,00 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions:
mercredi le 20 juin 1979
à 15:00 heures

Bernard Angers
Sous-ministre.

Projet 201-61-01 — Entretien mécanique et électrique — Divers Édifices, Jonquière, Alma, Chicoutimi, Q.C.

Sont admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 5 juin 1979 par remise d'un montant de 5,00 \$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice «La Laurentienne», 475 rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. (Tél.: 418-643-6622).

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de 12 000,00 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de 6 000,00 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions:
mercredi le 20 juin 1979
à 15:00 heures

Bernard Angers
Sous-ministre.

ERRATUM

Ministère des Transports

Projet 665-0902-9 — Renforcement de la chaussée et pavage du chemin St-Joseph dans la municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, comté de Val-drouil-Soulages. Longueur du projet: 1,36 km.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence requise par la Régie des Entreprises de Construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$5,00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$14,000,00 ou chèque visé \$7,000,00

ou obligations conformes aux exigences: \$7,000,00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions à:

15:00 heures
le mercredi 20 juin 1979.

Le sous-ministre
Hugues Morissette

APPEL D'OFFRES

Monsieur Gilles Thériault, propriétaire, demande des soumissions pour la construction du Centre d'Affaires G.T. sis sur la rue Bouvier, au nord du Boulevard de la Capitale, à Québec.

PROPRIÉTAIRE: GILLES THERIAULT
650, 18e Rue
Québec, Qué.
G1J 1Y7
Tél.: 529-6178

ARCHITECTE: GAGNON, GUY, LETELLIER
8500, boul. Henri-Bourassa
Charlesbourg, Qué.
G1G 5X1
Tél.: 627-1700

INGÉNIEUR EN CHARPENTE: CARRIER, TROTTIER, AUBIN,
SOHIER & ASSOCIÉS
990, Holland
Ste-Foy, Qué.
Tél.: 681-0018

**INGÉNIEUR EN MÉCANIQUE
ET ÉLECTRICITÉ:** CARRIER, TROTTIER, AUBIN,
SOHIER & ASSOCIÉS
990, Holland
Ste-Foy, Qué.
Tél.: 681-0018

CONDITION:
Seuls sont admis à soumissionner les entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION:

Les documents complets de soumissions peuvent être obtenus auprès de l'architecte sur présentation d'un chèque visé de \$100 fait à l'ordre de "Gagnon, Guy, Letellier, Architectes" pour chaque jeu. Ce dépôt sera remboursé aux entrepreneurs généraux ayant présenté une soumission et qui auront retourné le jeu complet des plans et devis en bonne condition dans les quinze (15) jours qui suivent l'ouverture des soumissions.

Chaque soumission devra être présentée sous enveloppe scellée, portant la mention: Soumission - Centre d'Affaires G.T.

Les sous-traitants pourront se procurer les documents au bureau de l'architecte contre un dépôt de \$50 (chèque visé) pour chaque discipline. Ce dépôt sera remboursable seulement si le sous-traitant soumissionne.

GARANTIE DE SOUMISSION:

La soumission devra être accompagnée d'un chèque visé fait à l'ordre de Gilles Thériault pour un montant de \$75,000 ou d'un cautionnement équivalent (formules incluses au devis) valide pour quatre-vingt-dix (90) jours de la date d'ouverture des soumissions.

CLÔTURE DES SOUMISSIONS:

Les soumissions (l'original et deux copies) dans des enveloppes cachetées et adressées au soussigné, seront reçues au Bureau de Gagnon, Guy, Letellier, architectes, 8500, boul. Henri-B

la rive sud

Lévis · Saint-Romuald · Lauzon · Beaumont · Saint-Vallier · Saint-Jean-Christophe

en bref



Cadeau des fermières

Le Cercle des fermières de Donnacona vient de faire don d'une murale en laine à la caisse populaire de l'endroit. Il s'agit d'une pièce qui aurait nécessité plus de 1,210 heures de travail de la part de 49 bénévoles. Le croquis de la pièce a été réalisé par M. Laurain Gauthier et un artiste local, M. Gilles Matte en a fait l'application sur canevas. La tapisserie évoque la forêt, la rivière Jacques-Cartier et l'usine à papier locale.

Noyade à Saint-Damase

SAINT-DAMASE — Michel Boucher, âgé de 14 ans, fils d'Emile, de Baie-des-Sables, dans le comté de Matane, s'est noyé dimanche, vers 14h45, dans le lac du centre de plein-air à Saint-Damase, dans le comté de Matapédia. A la suite d'une fausse manœuvre, l'embarcation genre "pédalo" que l'adolescent occupait a chaviré et le jeune garçon, sans une ceinture de sécurité, a disparu sous l'onde.

Nouvelle convention collective

LES ESCOUMINS — La division Escoumins de la compagnie Consolidated-Bathurst Ltée, dans le comté de Portneuf, a signé mercredi le 30 mai dernier, une nouvelle convention collective avec quelque 325 travailleurs forestiers.

L'association qui a négocié pour les salariés en question est la Fédération des travailleurs du papier et de la forêt, affiliée à la CSN.

La précédente convention collective était arrivée à son échéance le 30 octobre 1978. Les parties ont alors engagé des négociations qui ont conduit à l'adoption d'une nouvelle convention couvrant la période du 30 mai 1979 au 30 octobre 1980.

Ateliers pour handicapés

CHARLEVOIX — Une vingtaine de handicapés physiques de Charlevoix pourront suivre des cours de macramé et de courtpointe suite à l'obtention d'une subvention accordée par le Haut-Commissariat à la jeunesse, aux loisirs et aux sports. Et, la tenue même de ces ateliers a été réalisée par le service intermunicipal des loisirs de Baie-Saint-Paul, en collaboration avec l'Association des handicapés physiques de Charlevoix.

Centre de documentation

HAUTERIVE — La Caisse populaire de Hauterive a inauguré son Centre de documentation. Il est le fruit d'un projet Canada au travail. Il renferme toute la gamme de documentation nécessaire à la mise en place de projets communautaires. Le centre se veut avant tout un instrument de référence et d'information pour les groupes aux prises avec des problèmes concrets et qui veulent s'organiser. Une quantité d'informations sur des expériences populaires de développement qui se sont déroulées ailleurs au Québec et qui peuvent être reprises dans la région. Les garages coopératifs, les clubs de consommation, les coopératives funéraires et les coopératives d'habitation ont été l'objet d'une recherche spéciale. Le centre renferme aussi de la documentation sur la région, la consommation et sur les droits des citoyens.

Près de 80% des commissaires d'écoles sont élus ou réélus

par Damien GAGNON

Hier, lors des mises en candidature, près de 80 pour 100 des commissaires d'écoles ont été réélus ou élus par acclamation.

C'est ce que révèlent les renseignements fournis par la Fédération des commissions scolaires catholiques du Québec (FCSCQ).

En effet, dans 600 des quelque 750 sièges où les résultats étaient connus de la FCSCQ hier soir, 407 commissaires ont été réélus et 91 ont été élus par acclamation. Dans 127 quartiers, il y aura élection le 11 juin et dans cinq autres, le lieutenant-gouverneur devra procéder à la nomination des commissaires, aucun candidat ne s'étant présenté.

Ces données démontrent qu'encore cette année, les élections scolaires créent peu d'intérêt. C'est la répétition de la situation de l'an dernier, alors que 688 commissaires étaient élus par acclamation et 196 par scrutin.

Région de Québec

Dans le cas des 29 commissions scolaires comprises dans le territoire de l'Association des commissions scolaires du diocèse de Québec, il y a eu mises en candidature dans 120 quartiers. Il y aura scrutin à 16 postes seulement. A l'exception de deux sièges où aucun candidat ne s'est présenté, tous les autres postes ont été comblés.

Dans les commissions scolaires suivantes, ont été réélus ou élus:

Québec (CECQ): MM. André Forgues, Gabriel Laliberté, Clément Saint-Germain et André Savard.

Sainte-Foy: MM. Georges Dahmen, Jean-Paul Bouchard, Mmes Mona Charrier et Hélène Leclerc.

Ancienne-Lorette: MM. Robert Arie, Allen King, Gérard Scallan et Mme Denise Boiteau.

Jeune-Lorette: MM. Louis Brindamour, Dominique Drouin, André Paquet et Jacques Allard.

Montcalm: MM. Bruno Hudon, J.-Alphonse Lafleur, Maxime Plamondon, Paul-Emile René et Raymond Lamonde.

Charlesbourg: MM. Jacques De Varennes, Edouard Hawkins, Jean Lessard et Jean Renaud.

Des Îlets: Mme Monique Rodrigue, MM. Fernand Durand, Jean Charest, Fernand Méthivier et Emile Verret.

Abénakis: Mme Denise Corriveau, MM. Gratien Forgues et Jean-Marie Nadeau.

Bellechasse: Mmes Rita B. Roy, Marthe Paré et M. Donald Breton.

De l'Élan: Mme Yolande Labrie, MM. Raymond Aubin, Sauveur Côté et Léonard Laflamme.

Nouvelle-Beauce: MM. Daniel Fecteau, Jean Rhéaume et Mme Noëlla Laliberté.

Pointe-Lévis: MM. Yves Babin, Guy Forgues, Michel P. Hallé, Wilfrid Roberge, Alexandre Robertson et Réal Vézina.

Beauport: MM. Rosaire Bédard, Yvan Rondeau et Mme Colette Parent.

Chutes-Montmorency: MM. Michel Fortier, Walter Dubé, Fernand Latouche et Joseph Prémont.

Côte-de-Beaupré: MM. Benoît Bédard, Marcel Giroux, Marcel Mathieu et Mme Huguette Morency.

Grand-Bois (Saint-Marc-des-Carrières): MM. André Bourque, Jacques Portelance et Fabien Tessier.

Mgr-Vachon (Saint-Raymond): MM. Paul Cloutier, Philippe Genois et Mme Lucie Moisan.

Portneuf: M. Alfred Gauthier, Mmes Jeannine Lemay et Marthe Moreau.

Chaudière-Étchemin: M. Philippe Bergeron et Mme Audette Thérberge-Côté.

Lotbinière: MM. Normand Bolduc, Maurice Breton et Rosaire Laflamme.

Marie-Victorin: MM. André D. Blanchet et René Lévesque.

Saint-Joseph-de-Beauce: MM. Paul-Hermel Bolduc, Luc Paré et Florian Roy.

Langevin (Saint-Prospère): MM. Paul-Henri Bédard, Roland Carbonneau, Victor Loignon et Mme Ghislaine Thibodeau.

Des Erables (Saint-Georges): MM. Benoit Domingue, Roméo Gilbert, Gérard Larochelle et Réal Saint-Amand.

Beauceville: M. Luc Bolduc, Mme Lorraine Fluet.

Laure-Conan (Malbaie): MM. Thomas-Louis Thivierge, Laurent et Robert Tremblay.

Du Gouffre (Baie-Saint-Paul): MM. Henri-Louis Girard et Mme Pauline Turcotte.

Thetford Mines: MM. Raoul Pomerleau, Grégoire Lafontaine, Léandre Poulin, Normand Vachon, Mmes Lucille Roy et Denise D. Giguère.

Black Lake-Disraeli: MM. Paul-Emile Champagne, Jean-Guy Charpentier, Fernand Gagné et Raymond Lemieux.

Elections

Dans les commissions scolaires suivantes, il y aura scrutin le 11 juin:

Québec (CECQ): MM. Marc-André Armstrong et Jacques Gagnon feront la lutte aux candidats sortants MM. Lucien Auclair et Charles-A. Brochu.

Sainte-Foy: Le poste laissé vacant par M. Claude Poulin est convoité par M. Georges Smith et Mme Marie Gélinaud. Le siège occupé par M. Charles-Edouard Beaudoin devra être comblé par le lieutenant-gouverneur.

Chaudière-Étchemin: MM. Paul Dubois et Paul-A. Theriault se feront la lutte au siège laissé vacant par M. Louis-Philippe Arcand. M. Réal Lajoie fera la lutte à Mme Madeleine Guay et M. André Sanfayon à M. Louis Tousti.

Reprise du travail chez Biscuits Montmagny Inc.

par Réal LABERGE

MONTMAGNY — Quelque 90 employés syndiqués avec la Centrale des syndicats démocratiques (CSD) ont repris le travail, chez Biscuits Montmagny Inc. et Henri & Fils Ltée, après un arrêt de travail d'une durée d'un mois.

Le règlement de ce "lock-out", ou de cette grève, selon les versions syndicale ou patronale, fait suite à de nouvelles offres patronales accordant une augmentation horaire de \$1,45, pour un nouveau contrat de travail d'une durée de 27 mois.

Remplaçant une convention collective émise depuis le 31 janvier dernier, ce nouveau contrat de travail est rétroactif au 2 février 1979. La hausse salariale portera le taux moyen de rémunération de \$4,71 à \$6,16 l'heure.

C'est surtout au niveau monétaire que se situait la mésentente avec la

direction des deux usines de Montmagny, qui sont la propriété des Aliments Grissol Ltée, de Montréal, depuis novembre 1976.

La partie syndicale réclamait une hausse de \$1,59 l'heure, soit une augmentation de \$1,30, en outre d'une majoration de \$0,29 précédemment accordée par l'employeur, mais qui avait été refusée par la commission anti-inflationniste.

D'autre part, la partie patronale, pour une semaine de travail maintenue à 40 heures, s'en était tenue à des offres d'une augmentation horaire de \$1, en quatre étapes, au cours des deux prochaines années, en plus d'un boni forfaitaire de \$300 comme compensation aux coupures anti-inflationnistes.

Autres clauses

Au secteur monétaire, les syndicats de Biscuits Montmagny et de

Marie-Victorin: M. Marcel Côté a comme adversaire Mme Isabelle Couture.

Beauport: M. Théo Fortin a deux adversaires, M. Gaétan Allard et Mme Aline Bégin, et au poste laissé vacant par M. J.-Alphonse Laplante, trois candidats sont en lice: M. Florian Francoeur, Mme Micheline Houle et M. Jacques Robitaille.

Charlesbourg: M. Jacques Arie fera la lutte à Mme Carmen Harvey, Mme Lucie Dumais et M. Gilles Nadeau à M. Jean-Louis Lacombe.

Jeune-Lorette: François Miller et Jacques Dion feront la lutte à M. Roger-J. Bertrand et M. Yves Renaud.

Ancienne-Lorette: Mme Graciette Tremblay et M. André Dufresne convoient le poste laissé vacant par M. Christophe Drolet.

Langevin: Mme Yolande Rodrigue a trois adversaires, MM. Germain Bouffard, Marius Laflamme et Henri-Paul Laflaur.

Beauceville: MM. Gérald Dallaire et Yvan Dion se feront la lutte au poste laissé vacant par M. Léonard Fontaine.

Laure-Conan: M. Jean-Claude Guay se présente contre M. Lucien Simard, commissaire sortant.

Des Erables: M. Paul-Henri Rancourt et Mme Lorraine Doyon-Maheux feront la lutte à M. Réal Poulin.

Henri & Fils ont également obtenu des primes de nuit majorées de \$0,20 à \$0,23 l'heure. Ils ont également décroché deux congés fériés additionnels.

Nouveau contrat chez Montmagny Ready Mix

Par ailleurs, un nouveau contrat de travail d'une durée de deux ans a été signé avec la compagnie Montmagny Ready Mix Inc., qui accorde une hausse horaire de \$1,65 aux 75 employés des unités de production de Montmagny, La Pocatière, Saint-Raphaël, Saint-Anselme et Sainte-Rose de Dorchester.

Le conseiller technique de la CSD, M. Ferdinand Pouliot a fait part au SOLEIL que le renouvellement de la convention collective échue depuis le 30 avril portera le salaire horaire de \$8,35 à \$9,20 en deux étapes, soit avec une hausse de \$0,80 rétroactive au 1er mai, et une seconde majoration de \$0,85, le 1er mai 1980.

ville de SAINTE-FOY

avis public PROMULGATION

Avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance du 7 mai 1979, le Conseil a adopté son règlement numéro 2291, amendement l'article 10.9 du règlement de zonage 190 dans le but d'ajouter des dispositions particulières à la zone RAC-106 concernant la marge d'isolement latéral. (Quartier Laurentien)

Ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés lors de la période d'enregistrement tenue à cette fin, les 30 et 31 mai 1979.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné ou tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et ledit règlement sera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 1er jour du mois de juin 1979.

Le greffier-adjoint de la Ville
René Damphousse

PROMULGATION

Avis public est, par les présentes, donné que, lors de la séance du 7 mai 1979, le Conseil a adopté son règlement numéro 2292, amendement l'article 10.8 du règlement de zonage 190 dans le but d'ajouter des dispositions particulières à la zone RAC-104 concernant la marge d'isolement latéral. (Quartier Laurentien)

Ce règlement a été approuvé par les contribuables intéressés lors de la période d'enregistrement tenue à cette fin, les 30 et 31 mai 1979.

Une copie de ce règlement a été déposée au bureau du soussigné ou tous les intéressés peuvent en prendre connaissance.

Et ledit règlement sera en vigueur conformément à la Loi.

Fait et donné à Sainte-Foy, ce 1er jour du mois de juin 1979.

Le greffier-adjoint de la Ville
René Damphousse

Société d'habitation du Québec

APPEL D'OFFRES ENTREPRENEURS GÉNÉRAUX

PROJET No: 155-09-971-1-003: Demande de soumission concernant un forfait pour la direction et la coordination des travaux de réfection des murs extérieurs des Habitations "Le Pionnier" à Sept-Îles, Québec.

PRIX DE LA SOUMISSION: Dans le prix de sa soumission, l'entrepreneur ne doit tenir compte que des profits et frais d'administration, le coût des assurances, des garanties, le salaire du surintendant, son transport et son hébergement.

CONDITION: Seuls sont admis à soumissionner les Entrepreneurs généraux ayant leur principale place d'affaires dans la province de Québec, et détenant une licence en vertu de la loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction.

INFORMATION: Les entrepreneurs généraux obtiendront tous renseignements, ainsi que le dossier de soumission, suivant préavis téléphonique, au bureau de RAOUL BOUTROS ARCHITECTE, 455, rue Saint-Jean, Montréal, Québec, (514-844-1017) contre un dépôt remboursable de SOIXANTE-QUINZE DOLLARS (\$75) pour le dossier complet, sous forme de chèque visé émis à l'ordre de l'architecte désigné ci-dessus. Ne seront remboursés que les entrepreneurs qui auront soumissionné et qui auront rapporté les dossiers complets, en bon état, dans les quinze jours de l'ouverture des soumissions.

GARANTIE DE SOUMISSION: Sous forme de cautionnement ou de chèque visé, à l'ordre de la Société d'habitation du Québec, se montant à 20% de la présente soumission, avec validité de 60 jours à partir de la date de l'ouverture des soumissions.

CLOTURE DES SOUMISSIONS: à quinze (15) heures (heure locale en vigueur) lundi le 18 juin 1979, à la Société d'habitation du Québec, au Bureau de Montréal, de la Direction générale des Opérations, sis 3, Complexe Desjardins, (Aile Nord) 26e étage, où se tiendra l'assemblée publique d'ouverture des soumissions à l'heure et à la date de la clôture ci-dessus précisée.

LA SOCIÉTÉ D'HABITATION DU QUÉBEC ne s'engage à accepter ni la plus basse, ni aucune des soumissions reçues.

CONSULTATION DES DOCUMENTS:

— Office Municipal d'Habitation de Sept-Îles - 5, Place Mingan, SEPT-ÎLES, Québec.

— Bureau régional de Montréal - 3, Place Desjardins, 26e étage, MONTREAL, Québec.

N.B. Les formules fournies par la Société seront obligatoirement utilisées.

Me Jean-Luc LESAGE, notaire
Secrétaire de la Société

DEVANT LA REGIE DES MARCHES AGRICOLES DU QUÉBEC

agissant en vertu de la loi sur la mise en marché des produits agricoles

(L.Q. 1974, Ch. 36)

Dossier no 757D-10

AVIS D'AUDIENCE

Avis est, par les présentes, donné que la Régie tiendra une audience publique le 14 juin 1979, à 10h00, dans une salle de l'Hôtel Holiday Inn, 50, rue de Sérigny, à Longueuil, pour entendre les personnes intéressées par les affaires suivantes:

- 1) modification à l'ordonnance F-43 concernant le prix du lait de classe I payé au producteur;
- 2) définition d'autres classes de lait selon son utilisation et fixation des prix pour chacune de ses classes;
- 3) modification à l'ordonnance L-60 concernant le prix de vente du lait de consommation.

MONTREAL, ce 10 mai 1979

REGIE DES MARCHES AGRICOLES DU QUÉBEC

Me CLAUDE REGNIER

secrétaire adjoint

AVIS

Avis est, par les présentes, donné qu'en vertu d'un contrat en date du 28 mai 1979, Sorex Inc. a transporté et cédé toutes ses dettes de livres, présentes et futures, à La Banque Mercantile du Canada, à titre de garantie, et que ce contrat a été enregistré au Bureau d'enregistrement de la Division d'enregistrement de Québec le 31 mai 1979, sous le numéro 950913.

Montreal, ce 30 mai 1979.

DOHENY, MACKENZIE,

GRIVAKIS, GÉRAIS & LE MOYNE

Procureurs de La Banque

Mercantile du Canada

Société d'énergie de la Baie James

APPEL D'OFFRES: 1KD-210-02-001 Aménagement de La Grande Rivière DEBOISEMENT SITES DIGUES KD-1 A KD-10A ET OUVRAGES CONNEXES - DETOURNEMENT LA FORGE

Date de fermeture: 26 juin 1979 à 15h30

heure de Montréal

Toutes les conditions du présent appel d'offres sont contenues dans un document qui est disponible pour examen et peut être obtenu contre paiement d'une somme non remboursable de \$30 pour chaque exemplaire complet, payable par chèque visé ou mandat à l'ordre de la Société d'énergie de la Baie James, du lundi au vendredi inclusivement, de 8h30 à 16h30, à l'endroit suivant:

SOCIÉTÉ D'ÉNERGIE DE LA BAIE JAMES
Direction de l'Approvisionnement, 19e étage
800 est, boul. de Maisonneuve
Montréal, Québec H2L 4M8

Une garantie accompagnant la soumission au montant de \$30.000 est requise selon les termes et conditions de l'appel d'offres.

Seules les personnes, sociétés, compagnies, corporations et entreprises en co-participation ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront obtenu le document d'appel d'offres directement de la Société d'énergie de la Baie James sont autorisées à soumissionner.

La Société d'énergie de la Baie James se réserve le droit de rejeter l'une quelconque ou toutes les soumissions reçues.

A. ROUSSEAU Directeur de l'Approvisionnement.

Pour information appeler 844-3741 poste 308

CANADA PROVINCE DE QUÉBEC DISTRICT DE QUÉBEC 200-11-000345-706-012967

COUR SUPÉRIEURE

(En matière de faillite)

Dans l'affaire de la faillite de:

ROLAND GAUTHIER INC., corporation légalement constituée,

ayant son siège social et principale place d'affaires au 157, Père Divet, Sept-Îles, P.Q. G4R 3P5.

DEBITRICE

Avis est par les présentes donné qu'une ordonnance a été rendue par le Tribunal le 17 mai 1979 annulant la proposition de ROLAND GAUTHIER INC. n°157 Père Divet, Sept-Îles, P.Q. Cette ordonnance fut rendue avec le consentement de la proposeante et la première assemblée des créanciers à la faillite de Roland Gauthier Inc., sera tenue le 6ème jour de juin 1979, à 10-45 heures de l'avant-midi, au Ministère de la Santé et du Bien-Être Social, 402, rue Brochu, Sept-Îles, P.Q.

Date de Québec, ce 28ème jour de mai 1979.

MICHEL LEBLOND, SYNDIC

Bureau de: LEBLOND, BUZZETTI, HUOT & ASSOCIÉS, SYNDICS,

621, Boulevard Charest Est, Québec, P.Q. G1K 3J5

Telephone: 525-4641

COMMISSION SCOLAIRE REGIONALE CHAUVEAU

AVIS PUBLIC

Avis est par la présente donné par le soussigné directeur général, qu'à une session du conseil des commissaires de la commission scolaire régionale Chauveau, tenue le 30 mai 1979, au centre administratif Chauveau, ledit conseil des commissaires a adopté la résolution numéro 0127-C-78 décrétant les projets d'immobilisations 1979-80 au coût de 263 700,00\$, et s'obligeant à contracter un emprunt par obligations de 274 000,00\$ pour une période de 10 ans, dans le but de financer les dépenses que ces projets nécessiteront, et les frais d'émission des obligations à émettre.

Tous les contribuables intéressés à prendre connaissance du texte de cette résolution peuvent se présenter au bureau du soussigné, situé au centre administratif Chauveau, 1, avenue Chauveau, Neuchâtel, Québec, entre 8:30 et 16:45, jusqu'au 18 juin 1979.

LE DIRECTEUR GÉNÉRAL,

Chs-H. Paquin

Donné à Québec (Neuchâtel)

ce 31 mai 1979.

stome · Saint-Nicolas · Montmagny · Bernières · La Pocatière · Saint-Etienne · Saint-David · Saint-Rédempteur

Le sous-ministre Michel Roy

La relance touristique au Québec est pour bientôt

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-MARIE — Ce sera en misant sur les aspects les plus positifs du produit touristique québécois que l'on pourra envisager des perspectives de relance vraiment encourageantes pour le Québec.

C'est le message qu'a livré, récemment M. Michel Roy, sous-ministre du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, à une cinquantaine de personnes réunies en assemblée générale annuelle de l'Association touristique Beauce-Appalaches, qui eut lieu au Centre récréatif de Ville Sainte-Marie de Beauce.

Selon M. Roy, les difficultés que

connait présentement le secteur touristique au Québec ne sont pas insurmontables, car en misant sur ses avantages comparatifs, en particulier sur sa spécificité culturelle, ainsi que sur la volonté de tous les agents du secteur d'agir de façon concertée, le Québec pourra d'ici peu combler son déficit actuel au compte voyages et s'inscrire à travers le continent comme une destination de choix.

Pour y arriver, a-t-il dit, tous devront faire des efforts considérables de façon à rendre le produit touristique québécois plus attrayant au niveau du triple rapport prix, qualité et originalité, non seulement à la clientèle étrangère, mais surtout aux Québécois qui constituent 70 pour 100 de la clientèle touristique.

Egalement, a ajouté le sous-ministre Roy, nous devons au cours des prochaines années, positionner le Québec comme destination touristique, afin de permettre que les touristes se retrouvent désormais devant des choix multiples, lorsque vient le moment de décider de leur destination de vacances car il est évident qu'une destination qui comporte un avantage comparatif unique a plus de chance d'être retenue.

C'est ce que nous appelons le positionnement, a révélé M. Roy, et il nous apparaît que ce positionnement, pour le Québec, devra s'appuyer sur son exclusivité culturelle en Amérique du Nord qui devra transcender le produit touristique québécois tant

dans le développement de ce dernier, qu'au niveau de sa mise en marché.

Le conférencier a été jusqu'à dire qu'on devra aussi au cours des prochaines années, susciter et même provoquer la concertation entre les intervenants du secteur du tourisme, afin d'intégrer davantage les efforts et de maximiser les investissements de tous et chacun.

Quant au plan de la consultation, Michel Roy est d'opinion que ce secteur est assez bien pourvu d'associations, de conférences et organismes de toutes sortes, bien qu'il faille prévoir à l'intérieur du gouvernement des mécanismes de coordination efficaces entre les différents ministères impliqués dans le tourisme.

M. Roy a cité que la création de 18 régions touristiques et le programme de mise sur pied des Associations touristiques régionales (ATR) est probablement le pas le plus significatif accompli dans cette direction; considérant que les ATR sont des entités indépendantes, formées en vertu de la 3e partie de la loi des compagnies et composées essentiellement des intervenants touristiques, représentant majoritairement le secteur privé.

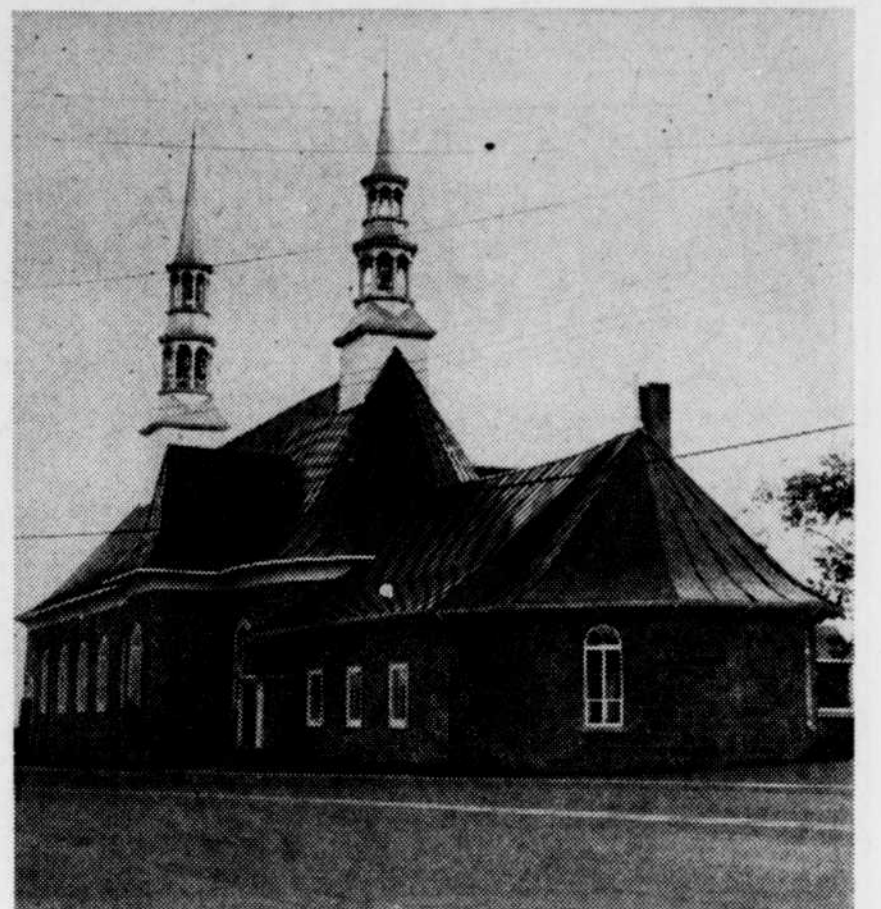
Selon Michel Roy, on se doit au cours des prochaines années, d'atteindre un meilleur équilibre saisonnier de l'activité touristique qui permettrait de rentabiliser sur une plus longue période les investissements privés et publics et favoriserait la création d'un plus grand nombre d'emplois permanents à travers le Québec.

A cette fin, a conclu M. Roy, il en résultera qu'on obtiendra un meilleur aménagement spatial, c'est-à-dire une polarisation du produit, une meilleure sélection de voyages à forfait, de même que des mesures de type institutionnel, comme par exemple, à l'éta-

ment des vacances, ce qui pourrait contribuer largement à minimiser ce problème.

C'est pourquoi, a déclaré le sous-ministre Michel Roy, qu'on se doit d'articuler le développement du produit touristique autour d'une politique d'aménagement spatial du produit, car tout le territoire ne se prête pas également aux activités de tourisme et de loisirs, soit à cause des difficultés d'accès, soit à cause des potentialités naturelles.

Il faudra donc, a-t-il dit, afin d'éviter de disperser les investissements sur l'ensemble du territoire, faire reposer l'aménagement de cet espace sur les points forts qui contribuent à attirer et à fixer la clientèle des pôles touristiques, des stations touristiques, et des couloirs touristiques qui orienteront particulièrement les déplacements entre les pôles et les stations touristiques et dans des villes-étapes.



Eglise bicentenaire
Rénovée l'an dernier grâce à une subvention de \$100,000 du ministère des Affaires culturelles, la magnifique église de Saint-Jean-Port-Joli remontant à 1779, est l'un des attraits touristiques de la Côte-du-Sud.

Colloque régional en vue

par Paul-Henri DROUIN

SAINT-MARIE — L'une des grandes priorités de l'Association touristique Beauce-Appalaches (ATBA) pour l'année en cours est l'organisation d'un colloque régional sur le tourisme.

C'est ce qu'a laissé entendre M. Maurice Larocque, directeur général de l'ATBA, à l'assemblée générale annuelle de cet organisme, tenue à Ville Sainte-Marie de Beauce devant une cinquantaine de participants.

En plus de cette priorité, a mentionné M. Larocque, l'ATBA a dans son programme des activités pour 1979-80:

- la consolidation de l'ATBA dans sa structure et sa représentation;
- la participation plus accrue à des programmes de promotion touristique tels que dépliants, brochures, exhibits, salons, expos, etc.;
- le renforcement des organismes s'occupant de tourisme dans la région;
- l'assistance développée aux organismes membres;
- la poursuite de l'accueil régional.

Comme l'a expliqué Maurice Larocque, ces priorités furent établies par l'ATBA à la suite d'une étude faite sur tout le territoire de notre organisme et à la suite d'un rapport d'évaluation qui nous a permis de mieux connaître les forces et les faiblesses dans l'accueil des touristes, dont celle de s'apercevoir que les centres d'accueil sont mal localisés.

Pour remédier à cette situation, l'ATBA est d'accord avec la nécessité d'un centre d'accueil provincial non loin des frontières américaines.

A propos de ce centre d'accueil, M. Larocque fit part qu'un comité du Conseil économique de Beauce travaille sur ce dossier qu'on appelle 'Maison du tourisme beauceronne'.

L'ATBA voit aussi à la nécessité d'un centre d'accueil régional aux intersections des autoroutes 20 et 73.

Au dire de notre informateur, ce centre d'accueil sera opéré par l'ATBA et l'on prévoit pour cet été ouvrir un kiosque temporaire avec l'aide d'une subvention spéciale de \$9,000.

Selon les renseignements obtenus, ce nouveau centre d'accueil serait localisé aux chutes de la Chaudière, près de Charny, et pour ce faire le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche a donné à l'ATBA l'ancien kiosque du pont de Québec.

Il y aurait lieu également d'établir des kiosques de zone, opérés par le milieu sous la supervision de l'ATBA, et la nécessité d'avoir un kiosque touristique presque itinérant pour répondre à des besoins et à des événements spéciaux dans la région.

A ce sujet, Maurice Larocque fit savoir qu'à ce jour, l'ATBA a acheté du ministère des Transports du Québec, la cabane à sucre située entre les deux voies de l'autoroute Robert-Cliche (A-73) à Sainte-Marie de Beauce.

Au dire de M. Larocque, cette cabane à sucre sera transportée à Saint-Georges et prêtée à l'Association des hôteliers du grand Saint-Georges, pour un kiosque touristique à l'occasion des prochains Jeux d'été du Québec.

Dans son programme, fit remarquer notre informateur l'ATBA travaille en collaboration avec le ministère du Tourisme, de la Chasse et de la Pêche, en vue d'abolir sur le territoire desservi par cet organisme, tous les kiosques touristiques commerciaux.

Appel d'offres

Gouvernement du Québec

Les ministères ne s'engagent à accepter aucune des soumissions, même la plus basse.

Ministère de l'Agriculture

Projet 1479-13-790 — Travaux à prix unitaires. Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Bras St-Michel, en les municipalités des paroisses de Saint-Raphaël, La Durantaye, Saint-Charles-Borromée et Saint-Gervais et Protas, comté de Bellechasse.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. **Garantie de soumission:** un cautionnement de soumission au montant de \$30,000, émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution ou un chèque visé au montant de \$15,000, à l'ordre du Ministère des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur dont la valeur nominale correspond à 5% de la valeur totale du prix du contrat, émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Direction du Génie du Ministère de l'Agriculture, Place de la Ville no 2, 4e étage, 1020 route de l'Eglise, Sainte-Foy, G1V 3V9, tél. 643-2450.

Un versement de \$5, en espèces ou sous forme de chèque visé ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14 h 30 (h.a.e.), bureau du directeur du Génie, Place de la Ville no 2, 4e étage, Sainte-Foy, jeudi le 28 juin 1979.

Ferdinand Duelliet
Sous-ministre

Ministère de l'Agriculture

Projet de développement financé par le ministère de l'Expansion économique régionale du Canada et l'Office de planification et de développement du Québec et mis en œuvre par le ministère de l'Agriculture du Québec.

Projet 15781-18-790 — Travaux à prix unitaires. Exécution de travaux de drainage dans le Ruisseau Barbotte et branches, en les municipalités de la paroisse de Saint-Athanase et de la ville d'Iberville, comté d'Iberville.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. **Garantie de soumission:** un cautionnement de soumission au montant de \$15,000, émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution ou un chèque visé au montant de \$7,500, à l'ordre du Ministère des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur dont la valeur nominale correspond à 5% de la valeur totale du prix du contrat, émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Direction du Génie du Ministère de l'Agriculture, Place de la Ville no 2, 4e étage, 1020 route de l'Eglise, Sainte-Foy, G1V 3V9, tél. 643-2450.

Un versement de \$5, en espèces ou sous forme de chèque visé ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14 h 30 (h.a.e.), bureau du directeur du Génie, Place de la Ville no 2, 4e étage, Sainte-Foy, jeudi le 21 juin 1979.

Ferdinand Duelliet
Sous-ministre

Ministère de l'Agriculture

Projet 3248-19-790 — Travaux à prix unitaires. Exécution de travaux de drainage dans le cours d'eau Bullard Brook, en les municipalités de Saint-Jean-Brebeuf et du canton Inverness, comté de Mégantic.

Sont admis à soumissionner les entrepreneurs ayant leur principale place d'affaires au Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom. **Garantie de soumission:** un cautionnement de soumission au montant de \$15,000, émis par une compagnie légalement habilitée à se porter caution ou un chèque visé au montant de \$7,500, à l'ordre du Ministère des Finances ou sous forme d'obligations conventionnelles au porteur dont la valeur nominale correspond à 5% de la valeur totale du prix du contrat, émises ou garanties par le gouvernement du Québec ou par le gouvernement du Canada et dont l'échéance ne dépasse pas 5 ans.

L'endroit où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission: Direction du Génie du Ministère de l'Agriculture, Place de la Ville no 2, 4e étage, 1020 route de l'Eglise, Sainte-Foy, G1V 3V9, tél. 643-2450.

Un versement de \$5, en espèces ou sous forme de chèque visé ou de mandat, non remboursable, à l'ordre du Ministère des Finances est requis pour obtenir les documents nécessaires à la préparation de la soumission.

Clôture de l'appel d'offres et ouverture des soumissions: 14 h 30 (h.a.e.), bureau du directeur du Génie, Place de la Ville no 2, 4e étage, Sainte-Foy, jeudi le 21 juin 1979.

Ferdinand Duelliet
Sous-ministre

Service général des Achats

Projet	Description	Livraison
9033	2,500 paires couvre-chaussures en caoutchouc	Montréal
Clôture de la soumission: 19 juin 1979 à 15:00 heures		
9034	3,650,000 ex. du périodique «Les Nouvelles Fiscales du Québec»	Québec
9035	5,000 exemplaires de 200 monographies	Québec
9036	5,500,000 feuilles de papier blanc	Québec
9037	700,000 formules C-17 et C-17 V	Québec
Clôture des soumissions: 20 juin 1979 à 15:00 heures		
9038	57 119 litres d'antigel pour moteur à combustion interne 99 823 litres d'antigel lave-vitre	Différents endroits
Clôture de la soumission: 22 juin 1979 à 15:00 heures		

Les conditions de ces appels d'offres sont contenues dans des documents disponibles à l'endroit suivant:

Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Bureau des Appels d'offres, 1155 rue Claire-Fontaine, 4e étage, Québec, Qué. G1R 4X8, tél. (418) 643-5438.

Toute personne désirant assister à l'ouverture des soumissions doit se présenter à l'adresse susmentionnée à l'heure et à la date indiquées.

Le directeur général
Gaston Oulmet

Ministère des Transports

Projet 525-0203-9 — Enrobé bitumineux sur la route 257, dans les municipalités de Weedon centre village et Weedon canton, comté de Mégantic-Compton.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence requise par la Régie des Entreprises de Construction du Québec et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$5.00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$7,600.00 ou chèque visé: \$3,800.00 ou obligations conformes aux exigences: \$3,800.00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9.

Clôture de la réception des soumissions: 15:00 heures le mardi, 19 juin, 1979.

Le sous-ministre
Hugues Morissette

Projet 656-1101-9 — Recouvrement en enrobés bitumineux sur l'autoroute 20, dans la municipalité de St-Bruno-de-Montarville ville, comté de Chambly. Longueur: 1,741 km.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence requise par la Régie des Entreprises de Construction du Québec, et qui auront requis les plans et devis à leur nom.

Un versement de \$5.00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$4,600.00 ou chèque visé: \$2,300.00 ou obligations conformes aux exigences: \$2,300.00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions: 15:00 heures le mercredi, 20 juin, 1979.

Le sous-ministre
Hugues Morissette

Ministère des Travaux publics et de l'Approvisionnement

Projet 303-10-39 — Réfection de la toiture — Ecole de scierie, Duchesnay, Côté Portneuf, QC.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 5 juin 1979 par remise d'un montant de 10.00 \$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice «La Laurentienne», 475 rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. (Tél.: 418-643-6622).

Les plans et devis sont également en vente à l'Association de la Construction de Québec, ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de 10 000,00 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de 5 000,00 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions: mercredi le 20 juin 1979 à 15:00 heures
Bernard Angers
Sous-ministre.

Projet 403-30-26 — Remplacement des fenêtres — Édifice Centralisation, 460 rue Louis-Frédéric, Nicolet, Cte Yamaska, QC.

Sont admis à soumissionner, les entrepreneurs détenant la licence requise en vertu de la Loi sur la qualification professionnelle des entrepreneurs de construction, qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 5 juin 1979 par remise d'un montant de 5,00 \$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice «La Laurentienne», 475 rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. (Tél.: 418-643-6622).

Les plans et devis sont également en vente à l'Association de la Construction de Québec, à l'Association du Centre du Québec Inc., ainsi qu'à l'Association de la Construction de Montréal.

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de 10 000,00 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de 5 000,00 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions: mercredi le 20 juin 1979 à 15:00 heures
Bernard Angers
Sous-Ministre.

Projet 201-61-01 — Entretien mécanique et électrique — Divers Édifices, Jonquière, Alma, Chicoutimi, QC.

Sont admis à soumissionner, ceux qui ont leur principale place d'affaires dans la Province de Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Les documents de soumission peuvent être obtenus à compter du 5 juin 1979 par remise d'un montant de 5,00 \$ non remboursable.

La vente des documents ainsi que la réception des soumissions seront faites à l'adresse suivante: Direction des Contrats, Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, Édifice «La Laurentienne», 475 rue St-Amable, 5e étage, Québec, G1R 4X9. (Tél.: 418-643-6622).

Les soumissions devront être accompagnées d'un cautionnement de soumission à l'ordre du Ministère des Travaux Publics et de l'Approvisionnement, au montant de 12 000,00 \$ ou d'un chèque visé à l'ordre du Ministère des Finances, au montant de 6 000,00 \$.

Date et heure limite de réception des soumissions: mercredi le 20 juin 1979 à 15:00 heures
Bernard Angers
Sous-Ministre.

ERRATUM

Ministère des Transports

Projet 665-0902-9 — Renforcement de la chaussée et pavage du chemin St-Joseph dans la municipalité de Notre-Dame-de-l'Île-Perrot, comté de Val-drouil-Soulanges. Longueur du projet: 1,36 km.

Sont admis à soumissionner ceux qui ont leur principale place d'affaires au Québec, qui possèdent la licence requise par la Régie des Entreprises de Construction du Québec et qui auront requis les plans et devis en leur nom.

Un versement de \$5.00 non remboursable, soit en argent comptant, soit un chèque ou mandat-poste à l'ordre du ministre des Finances, est requis pour l'obtention des plans et devis du projet.

Garantie de soumission exigée: cautionnement de soumission: \$14,000.00 ou chèque visé: \$7,000.00 ou obligations conformes aux exigences: \$7,000.00

Les endroits où l'on peut examiner ou obtenir les documents et les renseignements nécessaires à la préparation de la soumission sont: Service des Contrats, ministère des Transports, 700 est, boul. St-Cyrille (20e), Québec, G1R 4Y9, ou 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

La réception et l'ouverture des soumissions est faite à 255 est, Crémazie (1er), Montréal, P.Q., H2M 1L5.

Clôture de la réception des soumissions: 15:00 heures le mercredi 20 juin 1979.

Le sous-ministre
Hugues Morissette

Par: Gilles Thériault